

# BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



## PROJET: PROJET DE PERENNISATION ET DE SECURISATION DE L'ACCES A L'EAU (PPSAE) – FINANCEMENT ADDITIONNEL

PAYS : ROYAUME DU MAROC

### RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROJET

Date : juillet 2021

Equipe d'évaluation	Chef d'équipe	Belgacem BEN SASSI, Ingénieur en Chef en Eau et Assainissement	AHWS3/ RDGN2
	Membre d'équipe	Mohamed ELOUAHABI, Spécialiste en eau et assainissement	AHWS3/ COMA
		Beya Imen BCHIR, Spécialiste Principale en Environnement	SNSC/ RDGN4
		Hassen Pierre SANON, Spécialiste Principal en Développement Social	SNSC/ RDGN4
		Egidia RUKUNDO, Spécialiste Principale en Genre	AHGC/ RDGN4
		Balgis OSMAN-ELASHA, Spécialiste en Chef en Changements Climatiques	PECG/ RDGN4
		Sarra ACHEK, Spécialiste Principale en Gestion Financière	SNFI2/ COMA
		Mohamed EL ARKOUBI, Chargé des Acquisitions	SNFI1/ COMA
		Iman SERROKH, Assistante aux Décaissements	FIFC3/ COMA
		Elsa LE GROUMELLE, Conseillère Juridique Principale	PGCL1/ RDGN4
		Vladimir FAGBOHOUN, Conseiller Juridique en Chef	PGCL1/ RDGN4
		Malick FALL, Coordinateur Régional des Acquisitions	SNFI1/ RDGN4
		Alain NNA EBONO, Coordinateur Régional en Gestion Financière	SNFI2/ RDGN4
		Habib KAMOUN, Consultant, Analyste Financier	AHWS3/ RDGN2
	Chef de Division	Mecuria ASSEFAW	AHWS3
Responsable Pays	Achraf TARSIM	COMA	
Directeur Sectoriel	Oswald CHANDA	AHWS	
Directeur Général	Mohamed EL AZIZI	RDGN	
Révision par les pairs	M. Ousseynou GUENE, Spécialiste en Chef en Assainissement et Hygiène	AHWS	
	M. Ebouéme BOUNTSEBE, Spécialiste Sénior en Eau et Assainissement	AHWS	
	Mme. Céline KANZIE, Spécialiste Sénior en Eau et Assainissement	AHWS	
	M. Malek BOUZGARROU, Chargé de Programmes Pays	CODZ	

# BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



**PROJET: PROJET DE PERENNISATION ET DE SECURISATION DE  
L'ACCES A L'EAU (PPSAE) – FINANCEMENT ADDITIONNEL**

**PAYS : ROYAUME DU MAROC**

---

**RAPPORT D'EVALUATION DE PROJET**

**RDGN/AHWS/COMA**

Septembre 2021

---

## TABLE DES MATIERES

Equivalences monétaires, année fiscale, poids et mesures, sigles et abréviations, Fiche de projet, résumé du projet, cadre logique, calendrier d'exécution .....	i – viii
I – Orientation stratégique et justification.....	1
1.1. Principaux défis au développement.....	1
1.2. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays.....	1
1.3. Justification de l'intervention de la Banque .....	1
1.4. Coordination de l'aide .....	3
II – Description du projet (Financement initial).....	3
2.1. Objectifs et composantes du projet .....	3
2.2. Coût et dispositifs du financement initial.....	4
2.3. Zone et bénéficiaires visés par le projet .....	5
2.4. Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet ..	5
2.5. Principaux indicateurs de performance .....	5
2.6. Etat d'exécution du projet .....	6
2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet.....	7
III – Evaluation du financement additionnel.....	7
3.1. Coût et dispositifs du financement additionnel .....	7
3.2. Dispositions en matière d'exécution .....	8
3.3. Performance économique et financière .....	11
3.4. Impact environnemental et social.....	11
3.5. Changements climatiques et croissance verte .....	14
3.6. Suivi et évaluation .....	14
3.7. Gouvernance.....	14
3.8. Soutenabilité/Durabilité.....	14
3.9. Gestion des risques.....	15
3.10. Développement des connaissances.....	15
IV – Justification du financement additionnel au regard de la politique en matière de financement additionnel (version 2021) .....	15
V – Cadre juridique.....	16
5.1. Instrument légal.....	16
5.2. Conditions associées à l'intervention de la Banque .....	16
5.3. Conformité avec les politiques de la Banque .....	16
VI – Recommandation .....	17
Appendice I. Indicateurs de Développement du Pays.....	I
Appendice II. Tableau du Portefeuille actif de la BAD dans le Pays (fin juin 2021).....	II
Appendice III. Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement du pays.....	IV
Appendice IV. Justification du niveau de financement de l'ONEE inférieur à 50% du coût total du projet (financement parallèle).....	V
Appendice V. Tableau de conformité du Financement Additionnel (FA) pour dépassements budgétaires.....	VIII

---

Les informations et données du présent rapport ont été collectées par l'équipe du projet, conduite par M. Belgacem BEN SASSI, Ingénieur en Chef en Eau et Assainissement, Chargé du Projet, à la suite de la mission d'évaluation effectuée du 2 au 11 juin 2021.

## Equivalences monétaires<sup>1</sup>

En mars 2018 (évaluation financement initial)

1 UC =	13,3723 MAD
1 UC =	1,18379 EUR
1 UC =	1,44589 USD

En juin 2021 (évaluation financement additionnel)

1 UC =	12,77998 MAD
1 UC =	1,18435 EUR
1 UC =	1,44467 USD

## Année fiscale

1 janvier – 31 décembre

## Poids et mesures

1 km	=	kilomètre	=	1000 m
1 km <sup>2</sup>	=	kilomètre carré	=	1000 m <sup>2</sup>
1 ha	=	hectare	=	10 000 m <sup>2</sup>
1 ml	=	mètre linéaire		
1 m <sup>3</sup>	=	mètre cube		
1 m <sup>3</sup> /j	=	mètre cube par jour		
1 hm <sup>3</sup>	=	million de mètres cubes		
l/s	=	litres par seconde		
hab/ha	=	habitants par hectare		
lhj	=	litre par homme par jour		

## Sigles et abréviations

AAA = Actions d'Acquisition par Anticipation  
AEP = Alimentation en Eau Potable  
AFD = Agence Française de Développement  
AGTF = Fonds spécial "Africa Growing Together Fund"  
BAD = Banque Africaine de Développement  
BEI = Banque Européenne d'Investissement  
BERD = Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement  
BID = Banque Islamique de Développement  
BIRD = Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement  
BM = Banque Mondiale  
COMA = Bureau de la Banque à Rabat  
CPR = Cadre de Politique de Réinstallation  
DAO = Dossier d'Appel d'Offres  
DSP = Document de Stratégie par Pays  
EUR = Euro  
FADES = Fonds Arabe de Développement Economique et Social  
FSD = Fonds Saoudien de Développement  
GIRE = Gestion Intégrée des Ressources en Eau  
GIZ : Agence de Coopération Internationale Allemande  
GTE = Groupe Thématique Eau

JICA = Agence Japonaise de Coopération Internationale  
KFW = Banque Publique d'Investissement Allemande  
MAD = Dirham marocain  
ONEE = Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable  
ONEE-BO = ONEE – Branche Eau  
PAP = Personnes Affectées par le Projet  
PAT = Plan d'Acquisition des Terrains  
PGES = Plan de Gestion Environnemental et Social  
PNE = Plan National de l'Eau  
PPM = Plan de Passation des Marchés  
PPSAE = Projet de pérennisation et de sécurisation de l'accès à l'eau  
PTF = Partenaires Techniques et Financiers  
SSI = Système de Sauvegarde Intégré  
TPME = Toutes Petites et Moyennes Entreprises  
TRE = Taux de Rentabilité Economique  
TRI = Taux de Rentabilité Interne Financier  
UC = Unité de Compte  
UCP = Unité de Coordination du Projet  
UE = Union Européenne  
USD = Dollar américain

<sup>1</sup> Réf : Banque Africaine de Développement.

## Fiche de projet

### Fiche du client

**EMPRUNTEUR :** Office National de l'Electricité et de l'Eau potable « ONEE »

**ORGANE D'EXECUTION :** ONEE – Branche Eau

**GARANT :** Royaume du Maroc

### Plan de financement

Source	Montant (UC)	Montant (EUR)	Instrument
BAD	15,2 millions	18,0 millions	Prêt BAD
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>15,2 millions</b>	<b>18,0 millions</b>	

### Importantes informations financières de la BAD

Monnaie du prêt	EUR
Type de prêt	Prêt à flexibilité totale
Maturité	20 ans
Différé d'amortissement	5 ans
Remboursements	Versements semestriels égaux à l'issue du différé d'amortissement.
Taux d'intérêt	Taux de base + Marge du coût de financement + Marge de prêt + Prime de maturité (ce taux d'intérêt doit être supérieur ou égal à zéro).
Taux de base	Flottant EURIBOR 6 Mois révisé les 1er Février et 1er Août Une option gratuite est offerte pour fixer le taux de base.
Marge du coût de financement	Marge sur coût de financement de la Banque révisée les 1er Janvier et 1er Juillet et appliquée les 1er Février et 1er Août avec le taux de base.
Marge de prêt	80 points de base (0,8%)
Prime de maturité	NA
Commission d'ouverture	0,25% du montant du prêt payable au plus tard 60 jours à compter de l'entrée en vigueur de l'accord de prêt ou à la date du premier décaissement, la première de ces dates étant retenue.
Commission d'engagement	0.25% par an du montant non décaissé. Elle commence à courir 60 jours après la date de signature de l'accord de prêt et est payable aux dates de paiement.
Option de conversion du taux de base*	Outre l'option gratuite de fixer le taux de base, la possibilité est offerte à l'emprunteur de revenir au taux flottant ou de refixer sur tout ou partie du montant décaissé de son prêt. Des frais de transaction sont payables.
Option de plafond ou de tunnel de taux*	La possibilité est offerte à l'emprunteur de mettre un plafond ou un tunnel sur le taux de base pour tout ou partie du montant décaissé de son prêt. Des frais de transaction sont payables.
Option de conversion de la monnaie du prêt	La possibilité est offerte à l'emprunteur de changer la monnaie de tout ou partie de son prêt, décaissé ou non, en une autre monnaie de prêt de la Banque. Des frais de transaction sont payables.

## Durée – principales étapes (attendues)

---

Approbation de la note conceptuelle	Mai 2021
Approbation du projet	Septembre 2021
Signature des accords de prêt et de garantie	Octobre 2021
Entrée en vigueur des accords	Décembre 2021
Premier Décaissement	Janvier 2022
Achèvement physique	Décembre 2024
Date de dernier décaissement	Décembre 2025

## RESUME DU PROJET

### Aperçu général du projet

1. Le projet de pérennisation et de sécurisation de l'accès à l'eau (PPSAE) consiste en la sécurisation de l'accès à l'eau potable dans les provinces de Guercif, Zagora, Al Hoceima, Tanger et Beni Mellal. La zone concernée par le projet englobe toutes les agglomérations urbaines et rurales situées dans les régions précitées qui connaissent un essor industriel important, avec la projection de la nouvelle ville « Mohammed VI Tanger Tech » à Tanger, le projet d'agropole de Tadla à Beni Mellal, ainsi que d'autres zones industrielles et agro-industrielles à El Hoceima et Beni Mellal. Le projet vise à satisfaire les besoins croissants en eau potable et en eau industrielle de ces zones jusqu'à 2040 (en ligne avec la Stratégie du Maroc dans le secteur de l'Eau à l'horizon 2040). Le projet dont le coût total a été estimé en 2018 à 194 millions d'UC (le coût des activités financées par la Banque étant de 97 millions d'UC, soit un prêt BAD de 79,33 millions EUR et un prêt AGTF de 43,36 millions USD), était prévu d'être réalisé sur une période de 5 années (2019–2023).

2. Suite à l'engagement<sup>2</sup> de la quasi-totalité des contrats de biens, travaux et services, un dépassement par rapport aux ressources des prêts BAD et AGTF a été enregistré sur les activités financées par la Banque. Ce dépassement est dû essentiellement à : (i) l'augmentation du prix de l'acier ; et (ii) l'augmentation du prix du transport.

3. Le projet est dimensionné pour sécuriser l'accès à l'eau potable des centres urbains, ainsi que les zones rurales des régions concernées. Il bénéficiera aux populations des provinces de Guercif, Zagora, Al Hoceima et Beni Mellal, estimées actuellement à 1,2 millions habitants (dont environ 60% en milieu rural), ainsi que celles de la zone de Tanger de l'ordre de 1,3 millions d'habitants. La population totale qui bénéficiera de ce projet dépasse donc actuellement 2,5 millions d'habitants et sera de plus de 3,3 millions d'habitants en 2040, horizon du projet.

4. Les provinces concernées par le projet appartiennent aux régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (Tanger et El Hoceima), de Darâa-Tafilalet (Zagora), de l'Oriental (Guercif) et de Beni Mellal-Khénifra (Beni Mellal). Ces 4 régions sont classées parmi les régions ayant des Incidences de la Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) allant de 9,5 à 13,4 et donc supérieures à la moyenne nationale qui est de 8,2%. Quant au taux de pauvreté global qui est de 11,7% à l'échelle nationale, il s'élève à titre d'exemple à 20,7% à Darâa-Tafilalet et à 19,1% à Beni Mellal-Khénifra<sup>3</sup>.

### Evaluation des besoins

5. Le projet a été conçu sur la base des besoins prioritaires retenus par l'ONEE-BO dans le cadre de son programme d'investissement pour la période (2016-2020). Le besoin de réaliser le projet s'expliquait essentiellement par une nécessité de pérenniser et de sécuriser les ressources en eau potable pour une population d'environ 2,5 millions d'habitants dans des régions caractérisées par : (i) des insuffisances d'infrastructures pour répondre au besoin en eau urgent de la population à El Hoceima et Zagora ; (ii) un essor industriel important (Tanger Tech et Agropole de Tadla) ; et (iii) enfin un tarissement important de la nappe en exploitation (Guercif) et un risque de pollution des ressources en eau brutes existantes (Tanger).

6. Le financement additionnel sollicité est justifié par le contexte socio-sanitaire particulier, liée à la crise du COVID-19 qui s'est déclenchée au Maroc début 2020 et par le fait que les activités du PPSAE sont intégrées et indissociables et enfin par l'urgence signalée en matière de stress hydrique, vécu au niveau des régions bénéficiaires du prêt en l'occurrence Tanger, Guercif et Zagora et la nécessité de proposer des solutions rapides pour remédier à ce problème.

---

<sup>2</sup>Le dernier contrat relatif à la station de traitement de Souk Sebt a été attribué, mais pas encore notifié en raison de la non-disponibilité des fonds en attendant l'aboutissement du financement additionnel, objet du présent rapport.

<sup>3</sup> Selon le rapport du HCP intitulé "*Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire, 2001 2014*".

### **Valeur ajoutée de la Banque**

7. Le choix du gouvernement marocain et de l'ONEE-BO de proposer à la Banque de participer au financement (initial et additionnel) de ce projet s'explique par son avantage prouvé dans la mise en œuvre de ce type de projet (avec des opérations assez urgentes qui touchent des agglomérations urbaines et rurales).

### **Gestion des connaissances**

8. Le projet contribue à enrichir l'expérience de l'ONEE-BO en matière de réalisation et d'exploitation de projets d'adduction d'eau potable en milieu urbain et rural, mais aussi en matière de sécurisation et de préservation de la ressource en eau (Tanger et Al Hoceima). L'introduction de nouveaux choix techniques et économiques reflètent l'effort de l'ONEE-BO de consolider ses acquis en matière de recherche et de développement de ses compétences en conception et en réalisation des projets.

## CADRE DES RESULTATS

CADRE DES RÉSULTATS (les objectifs, effets, les produits et les activités restent identiques au projet initial puisqu'il s'agit uniquement d'un dépassement de coûts des activités prévues initialement)					
A   INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET					
Intitulé et code SAP du projet : <b>PROJET DE PERENNISATION ET DE SECURISATION DE L'ACCES A L'EAU (PPSAE) – Financement additionnel (P-MA-E00-013)</b>					Pays/région : <b>MAROC</b>
Objectif de développement du projet : <b>Renforcer et sécuriser l'accès à l'eau potable dans plusieurs agglomérations urbaines et rurales</b>					
Indicateurs d'alignement :	a) Stratégie du pays/ de la région : <b>Stratégie de l'Eau au Maroc à l'horizon 2040 / Plan d'Equipeement de l'ONEE 2019-2023 / Document Stratégie Pays (2017-2021)</b>				
	b) Priorité/ stratégie sectorielle de la Banque : <b>Stratégie décennale, en particulier les High5 / Politique de l'Eau du Groupe de la BAD (2021)</b>				
	c) Indicateurs d'alignement : <b>Taux d'accès à l'eau potable au niveau national (urbain et rural)</b>				
B   MATRICE DES RÉSULTATS					
Chaîne des résultats et description des indicateurs	Indicateur du CMR/de l'ADOA	Unité de mesure	Référence (2018)	Cible à l'achèvement (2025)	Moyens de vérification
<b>Effet 1 : Systèmes de production et d'adduction d'eau potable dans les agglomérations concernées par le projet sécurisés et renforcés</b>					
Indicateur 1.1 : Taux d'accès à l'eau potable des populations urbaines	□	%	100	100 <sup>4</sup>	Rapports et statistiques de l'ONNE-BO et des Régies
Indicateur 1.2 : Taux d'accès à l'eau potable des populations rurales	□	%	Environ 60%	100	Rapports et statistiques de l'ONNE-BO
<b>Effet 2 : Eaux souterraines sauvegardées dans les régions concernées</b>					
Indicateur 2.1 : Rabattement du niveau de la nappe des forages	□	%	70	20	Statistiques nationales du SEE
<b>Effet 3 : Nombre d'emplois créés</b>					
Indicateur 3.1 : Nombre d'emplois directs (temporaires et permanents) et indirects	□	Nombre	-	1 500 (>20% femmes) 200 (>30% femmes) 100 000 (>35% femmes)	Rapports sur le développement régional des régions concernées
<b>Produit 1 : L'accès à l'eau potable de la province d'Al Houceima sécurisé</b>					
Indicateur 1 : Sécurisation de la source d'adduction d'eau potable	□	Type	Barrage envasé (SMBAK)	Nouveau barrage (GHISS) en remplacement du barrage envasé	Rapports de suivi du projet (ONEE-BO)
<b>Produit 2 : L'accès à l'eau potable de la province de Tanger sécurisé</b>					
Indicateur 2 : Sécurisation du moyen d'adduction d'eau potable	□	Type	Lâchers des eaux du barrage	Adduction à partir du barrage	Rapports de suivi du projet (ONEE-BO)
<b>Produit 3 : L'accès à l'eau potable de la province de Guercif sécurisé</b>					
Indicateur 3 : Sécurisation de la source d'adduction d'eau potable	□	Type	Forages, puits et sources naturelles	Nouveau barrage Targa Ou Madi	Rapports de suivi du projet (ONEE-BO)

<sup>4</sup> Si le projet n'est pas réalisé, le taux d'accès à l'eau potable des populations urbaines deviendra moins de 100%.

<b>Produit 4 : L'accès à l'eau potable de la province de Zagora sécurisé</b>					
Indicateur 4 : Sécurisation du moyen d'adduction d'eau potable	□	Type	Champs captant vulnérables	Nouveau barrage Agdez	Rapports de suivi du projet (ONEE-BO)
<b>Produit 5 : L'accès à l'eau potable de la province de Beni Mellal sécurisé</b>					
Indicateur 5 : Augmentation de la capacité de traitement des eaux brutes	□	l/s	380	570	Rapports de suivi du projet (ONEE-BO)
<b>Activités</b>			<b>Ressources</b>		
<b>A. Renforcement de l'AEP de plusieurs agglomérations urbaines et rurales</b> A.1. Renforcement de l'AEP de Tanger (pose de conduites, station de pompage, lignes électriques). A.2. Renforcement de l'AEP d'El Hoceima (pose de conduites). A.3. Renforcement de l'AEP de Guercif (pose de conduites, réalisation de station de traitement, lignes électriques). A.4. Renforcement de l'AEP de Beni Mellal – Souk Sebt (pose de conduites, réalisation de station de traitement, lignes électriques). A.5. Renforcement de l'AEP de Zagora (pose de conduites, réalisation de station de traitement, lignes électriques). <b>B. Appui technique</b> B.1 Etudes d'exécution des entreprises validées. B.2 PV de réception signés, attachements des travaux réalisés validés, rapports de suivi élaborés.			<b>RESSOURCES (en millions d'UC) :</b> <i>Financement initial (2018) :</i> - Prêt de la BAD : 67,0 millions d'UC. - Prêt AGTF : 30,0 millions d'UC. - ONEE (cofinancement) : 17,0 millions d'UC. - ONEE (financement parallèle, avec l'appui de l'AFD, le FSD et la BID) : 80 millions UC. <i>Financement additionnel (2021) :</i> - Prêt de la BAD : 15,2 millions d'UC.		



# **RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION D'UN PRÊT AU MAROC POUR LE FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET DE PÉRENNISATION ET DE SECURISATION DE L'ACCES A L'EAU (PPSAE)**

La Direction soumet le présent rapport et sa recommandation concernant une proposition d'un prêt BAD de 18,0 millions d'EUR (environ 15,2 millions d'UC) à l'Office national de l'électricité et de l'eau potable « ONEE » pour le financement additionnel du projet de pérennisation et de sécurisation de l'accès à l'eau (PPSAE) au Maroc.

## **I – Orientation stratégique et justification**

### **1.1. Principaux défis au développement**

1.1.1 ***Le Maroc déploie de grands efforts pour améliorer les conditions de vie des citoyens et faciliter la création d'emploi en zones rurales et urbaines.*** Les politiques concrétisant ces efforts sont néanmoins directement dépendantes de la ressource en eau et affectent en retour sa disponibilité en zone rurale comme en zone urbaine. *En zone rurale, l'emploi est fortement dépendant des aléas climatiques* (le secteur agricole emploie plus 68% de la population active dans le milieu rural), l'approche intégrée pour la pérennisation des ressources en eau est à présent primordiale pour le développement d'une agriculture, créatrice d'emplois durables et de qualité dans les zones rurales fragiles. *En zone urbaine*, des efforts importants sont déployés en vue de renforcer l'industrialisation du pays ce qui, en plus d'une mobilisation accrue des ressources en eau, demande d'améliorer substantiellement la gestion des effluents industriels.

1.1.2 Partant de ce constat, la problématique de *la gestion intégrée des ressources en eau est apparue comme la première priorité environnementale* dans le document de stratégie pays de la Banque pour le Maroc (2017-2021).

### **1.2. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays**

1.2.1 ***Conscient de l'importance de la gestion durable de la ressource en eau, le Maroc a inscrit la question de l'eau au cœur des débats de la COP22 qu'il a organisé en 2016.*** Ceci est la traduction d'avancées institutionnelles et réglementaires au Maroc qui ont permis la mise en place d'un cadre pour la gestion intégrée et l'utilisation durable des ressources en eau :

- La stratégie nationale de l'eau pour la période 2009-2030 et la loi 36-15 portant révision de la Loi 10-95 sur l'Eau, promulguée en 2016, ont permis d'asseoir les bases d'une véritable gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), orientée davantage vers la gestion de la demande.
- La Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (2014) complétée par la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD – 25 juin 2017) font la promotion de l'utilisation durable et économe des ressources en eau et leur protection contre la pollution.
- Face aux pénuries d'eau, le gouvernement a mis en place un programme d'urgence en 2017 qui vise en premier lieu à assurer l'approvisionnement en eau potable pour des zones dépendant principalement de sources d'eau vulnérables (nappes surexploitées, eaux de surface polluées, ...).
- Afin d'assurer une meilleure coordination des interventions dans le secteur de l'eau, un Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation (PNAEPI) pour la période 2020-2027 a été présenté à SM le Roi en janvier 2020.

1.2.2 *Le projet fait partie du programme d'investissement actualisé de l'ONEE-Branche Eau, approuvé par son Conseil d'Administration pour la période 2016-2020 et puis pour la période 2019-2023, et qui est la déclinaison opérationnelle des textes ci-dessus.* Le projet permettra de favoriser la gestion de la demande dans les zones fragiles (milieu rural en particulier) tout en luttant contre la pollution (zone de développement industriel).

1.2.3 Par ailleurs, le Maroc poursuit une politique active afin de réduire les déficits en matière de développement humain, d'infrastructures et d'équipements entre régions. Les zones concernées par le projet enregistrent des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale. En effet, le taux de pauvreté en milieu rural est de 20,1% à Zagora et de 13,1% à Guercif, alors que la moyenne nationale est de 9,5%. Le taux de pauvreté en milieu urbain est de 12,5% à Guercif et de 10,3 % à Zagora pour une moyenne nationale de 1,6%<sup>5</sup>. En ciblant ces zones rurales, le projet permettra de sécuriser l'emploi agricole par la pérennisation des ressources en eau tout en améliorant les conditions de vie des citoyens<sup>6</sup>.

### **1.3. Justification de l'intervention de la Banque**

1.3.1 La Banque appuie le pays dans la mise en œuvre de sa politique de gestion intégrée des ressources en eau. Cet appui passe par des assistances techniques, de projets d'investissements et d'appuis budgétaires. Cet appui a concerné : (a) le secteur agricole, premier utilisateur de la ressource en eau (plus de 80% des ressources mobilisées), à travers des infrastructures pour l'économie de l'eau, de cadre de suivi et de gestion intégrée des ressources, d'outil permettant de valoriser les eaux usées et de faciliter la recharge des nappes (exemple : PAPNEEI) ; (b) l'AEPA par le développement d'infrastructures pour l'assainissement liquide et pour la production et la distribution de l'eau potable et l'amélioration de leur productivité (13 projets financés) ; et (c) le développement d'un cadre législatif permettant la protection et la gestion de la ressource en eau ; le PAS-EAU approuvé en 2003, a permis de jeter les bases réglementaires définies par la loi 10-95 pour: (i) une meilleure gestion intégrée des ressources en eau ; (ii) une régulation tarifaire des usages de l'eau ; et (iii) une réaffectation des budgets d'investissement au sein du secteur ; le PADIDFA approuvé en 2018 permettra l'opérationnalisation de la nouvelle loi sur l'eau 36-15.

1.3.2 Le projet permet de répondre aux deux axes d'intervention prévus au sein du DSP 2017-2021 de la Banque pour pérenniser la ressource en eau et les emplois qui y sont associés : (i) pilier I – Appui à l'industrialisation verte par les PME et le secteur exportateur en assurant le développement industriel tout en limitant son impact sur l'environnement et en particulier sur les ressources en eau ; (ii) pilier II - Amélioration des conditions de vie par l'emploi pour les jeunes, les femmes, en particulier en zone rurale favorisant le développement susceptible de préserver l'emploi rural et de lutte contre la pauvreté par la mobilisation de ressources en eau dans un cadre orienté et contrôlé.

1.3.3 Ce projet contribuera à la réalisation de la Stratégie décennale et en particulier des cinq priorités opérationnelles (High 5) de la Banque. Par la sécurisation de l'AEP, le projet permettra d'améliorer les conditions de vie de populations. Par la pérennisation de la ressource en eau, il permettra de développer les activités productives et ainsi appuyer l'atteinte des priorités : (i) « Industrialiser l'Afrique » en garantissant la disponibilité de l'eau pour plusieurs nouvelles unités industrielles projetées, dont la nouvelle ville industrielle « Cité Mohamed VI Tanger Tech » ; et (ii) « Nourrir l'Afrique » en pérennisant l'accès à l'eau dans les zones de développement agricole. Le projet contribuera à la réalisation de la nouvelle Stratégie de l'Eau du Groupe de la Banque (approuvée en 2021) et en particulier à l'amélioration de la sécurité de l'Eau dans le pays et la transformation des ressources en eau de manière à les mettre au service d'une croissance et d'un développement socioéconomiques durables, verts et inclusifs. L'opération est aussi conforme à la Stratégie de la Banque en matière du Genre « Investir dans l'Egalité Hommes-Femmes pour la transformation de l'Afrique (2014 – 2018) », et en particulier le pilier II « autonomisation économique des femmes ». Indirectement, le projet contribue également au Plan d'action multisectoriel pour la nutrition 2018-2025 de la Banque.

---

<sup>5</sup> Source : Cartographie de la pauvreté multidimensionnelle 2004 – 2014 : Paysage territorial et dynamique – Haut-Commissariat au Plan, Octobre 2017.

<sup>6</sup> Selon le rapport du HCP intitulé "Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire, 2001 2014"

## 1.4. Coordination de l'aide

1.4.1 Le Gouvernement marocain entreprend des efforts notables pour assurer la coordination de l'aide. Il projette de mettre en place un système d'information de l'aide au développement dans le secteur de l'eau, couplé à un système d'information géographique (SIG) pour un suivi en temps réel des interventions des différents partenaires techniques et financiers (PTF) par zone géographique, par secteur et par montant. L'aide des bailleurs de fonds est bien alignée sur les priorités stratégiques du Gouvernement et il n'existe aucune unité d'exécution de projet parallèle. Plusieurs bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux interviennent dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Maroc, dont la BAD, la Banque mondiale, la BEI, l'UE, la BERD, l'AFD, la KfW, la JICA, la BID, le FADES et le FSD, la Belgique et l'Espagne. La coordination entre les différents bailleurs dans le secteur de l'eau se fait à travers un Groupe Thématique Eau (GTE). Depuis 2011, le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau participe à l'organisation de certaines réunions de ce groupe, ce qui dénote de l'implication de plus en plus forte des institutions nationales dans le dialogue sectoriel.

1.4.2 La Banque prend part régulièrement à ces réunions depuis la mise en place du Bureau National de la Banque au Maroc en 2006. Depuis février 2016, suite au retrait de l'UE de l'animation du GTE, la BAD et la BM partagent un « siège d'animateur du GTE » en alternance, aux côtés du ministère chargé de l'Eau et de l'AFD. Ce groupe thématique se réunit régulièrement à Rabat et a pour objectifs d'échanger sur l'évolution du secteur en ce qui concerne notamment la politique et les stratégies du pays, les stratégies d'intervention et les programmes d'activités de chaque bailleur de fonds, en vue d'une plus grande coordination et d'une harmonisation des interventions dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. Par ailleurs, depuis janvier 2018, le Bureau de la Banque au Maroc assure aux côtés de l'Unesco, l'animation du Groupe Thématique du changement Climatique (Maroc) qui a été créé en 2018.

## II – Description du projet (Financement initial)

### 2.1. Objectifs et composantes du projet

2.1.1 Le projet concerne le renforcement et la sécurisation de l'accès à l'eau potable dans plusieurs agglomérations urbaines et rurales dans les provinces de Tanger, El Hoceima, Guercif, Beni Mellal et Zagora, par la sécurisation et/ou le renforcement de la production d'eau (à travers la source d'eau, l'adduction et/ou le traitement).

2.1.2 Les différentes composantes du projet et leurs coûts initiaux sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 2.1 : Composantes et coût initial du projet (en hors taxes, y compris imprévus)

	Nom de la composante / Sous-composante	Coût estimatif (millions MAD)	Coût estimatif (millions EUR)	Description des composantes
A	<i>Renforcement de l'AEP des agglomérations urbaines et rurales :</i>			
	Sous-composante A.1 « AEP Tanger » : Adduction des eaux brutes du barrage Ibn Battouta à la station de traitement Mharhar	127,8	11,32	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Conduites d'adduction et ouvrages connexes</li><li>▪ Nouvelle station de pompage</li><li>▪ Ligne électrique</li></ul>
	Sous-composante A.2 « AEP Al Hoceima » : Adduction des eaux brutes du barrage projeté « Ghriss » jusqu'à la station de traitement d'Al Hoceima	166,4	14,74	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Conduites d'adduction et ouvrages connexes</li></ul>
	Sous-composante A.3 « AEP Guercif » : Renforcement de la production d'eau de la région de Guercif à partir du barrage projeté « Targa Ou Madi »	390,1	34,54	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Conduites d'adduction et ouvrages connexes</li><li>▪ Nouvelle station de traitement</li><li>▪ Ligne électrique</li></ul>
	Sous-composante A.4 « AEP Beni Mellal » : Renforcement de la capacité de traitement pour la région de Beni Mellal	121,8	10,78	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Conduites d'adduction et ouvrages connexes</li><li>▪ Extension la station de traitement</li><li>▪ Ligne électrique</li></ul>

Tableau 2.1 : Composantes et coût initial du projet (en hors taxes, y compris imprévus) - Suite

	Nom de la composante / Sous-composante	Coût estimatif (millions MAD)	Coût estimatif (millions EUR)	Description des composantes
	Sous-composante A.5 « AEP Zagora » : Renforcement de la production d'eau de la région de Zagora à partir du barrage projeté « Agdez »	429,8	38,05	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conduites d'adduction et ouvrages connexes</li> <li>▪ Nouvelle station de traitement</li> <li>▪ Ligne électrique</li> </ul>
	<i>Sous-total A</i>	<i>1 235,9</i>	<i>109,43</i>	
<i>B</i>	<i>Appui technique, audit des acquisitions et gestion du projet</i>			
	Appui technique	60,0	5,32	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudes, contrôle et supervision des travaux</li> </ul>
	Audit des acquisitions	1,0	0,08	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Missions d'audit des acquisitions</li> </ul>
	Gestion du projet et acquisition des terrains <sup>7</sup>	227,1	20,13	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mobilisation des ressources humaines et logistiques</li> <li>▪ Acquisition des terrains</li> </ul>
	<i>Sous-total B</i>	<i>288,1</i>	<i>25,53</i>	
<i>C</i>	<i>Sous-total C « financement d'opérations dans les régions concernées par le projet<sup>8</sup> »</i>			
	<i>Total y compris imprévus<sup>9</sup></i>	<i>2 593,7</i>	<i>229,66</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation des infrastructures d'AEP</li> </ul>

## 2.2. Coût et dispositifs du financement initial

2.2.1 Le coût total du projet, hors taxes et hors droits de douane, est estimé à 2 593,8 millions de MAD. La part à financer par la Banque (guichet BAD et fonds AGTF) s'élève à environ 1 296,9 millions de MAD, soit environ 114,83 millions d'EUR ou encore environ 97 millions d'UC (au taux de change de mars 2018).

Tableau 2.3 : Coût estimatif par composante pour la part financée initialement par la Banque (en hors taxes et hors droits de douanes)

Composantes	Millions MAD			Millions EUR			% devises
	Devises	ML	Total	Devises	ML	Total	
Composante A – Renforcement de l'AEP des agglomérations urbaines et rurales	894,6	227,3	1 121,9	79,20	20,12	99,32	79,7
Composante B – Appui technique et audit des acquisitions	61,5	0,0	61,5	5,45	0,00	5,45	100,0
<b>Total du coût de base</b>	<b>956,1</b>	<b>227,3</b>	<b>1 183,4</b>	<b>84,65</b>	<b>20,12</b>	<b>104,77</b>	<b>80,8</b>
Provision pour aléas d'exécution	63,75777	18,6	86,15775	5,9829	1,66	7,6429	-
Provision pour hausse des prix	17,4	6,7	24,1	1,54	0,59	2,13	-
Divers (commission d'ouverture) <sup>10</sup>	3,24225	0,0	3,24225	0,2871	0,0	0,2871	-
<b>Coût total du projet</b>	<b>1 044,3</b>	<b>252,6</b>	<b>1 296,9</b>	<b>92,46</b>	<b>22,37</b>	<b>114,83</b>	<b>80,5</b>

2.2.2 Le projet a été initialement cofinancé par la Banque (guichet BAD et fonds AGTF) et l'ONEE (en financement parallèle appuyé par l'AFD, le FSD et la BID).

Tableau 2.4 : Sources de financement

Sources de financement	Millions UC	Millions EUR	Millions USD	Millions MAD	%
BAD	67,0	79,33	-	-	34,5
AGTF	30,0	-	43,36	-	14,5
ONEE	17,0	-	-	227,1	8,8
Financement parallèle (AFD, FSD, BID)	80,0	94,70	-	-	41,2
<b>Coût total du projet</b>	<b>194,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100,0</b>

<sup>7</sup> Activités co-financées sur les ressources propres de la partie nationale (ONEE).

<sup>8</sup> Activités financées par financement parallèle de l'ONEE avec l'appui d'autres partenaires financiers (AFD, FSD, BID).

<sup>9</sup> Ce total comprend un montant équivalent à 287 100 EUR, soit 3,24225 millions de MAD, correspondant à la commission d'ouverture.

<sup>10</sup> Les montants de la commission d'ouverture donnés dans les tableaux 2.3, 2.5 et 2.6 sont donnés à titre indicatif. En effet et comme le prêt BAD sera en EUR et le prêt AGTF en USD, le montant exact de la commission d'ouverture est de 0,198325 million d'EUR pour le prêt BAD et 0,1084 million d'USD pour le prêt AGTF.

2.2.3 La contribution nationale (ONEE) est assurée essentiellement par d'autres partenaires financiers (AFD, FSD, BID). Cette contribution limitée de l'ONEE se justifie par l'engagement du pays à mettre en œuvre son programme de développement global, l'amélioration progressive de la situation financière de l'ONEE et les ressources importantes allouées au secteur de l'eau potable et de l'assainissement (voir appendice IV).

### **2.3. Zone et bénéficiaires visés par le projet**

2.3.1 La zone du projet englobe les régions de Tanger, Al Hoceima, Guercif, Beni Mellal et Zagora et le projet bénéficiera directement aux populations urbaines à travers le renforcement de la production et de l'adduction de leurs systèmes d'AEP et indirectement aux populations rurales dont les systèmes d'AEP seront raccordés aux conduites d'adduction renforcées. Les régions concernées par le projet connaissent une pénurie d'eau, récurrente en périodes estivale. Le problème de manque d'eau se pose avec acuité ces derniers temps et les manifestations des populations deviennent de plus en plus fréquentes, interpellant le gouvernement pour trouver des solutions urgentes.

2.3.2 Les régions les plus touchées par le problème de manque d'eau se trouvent au Sud (Zagora) et à l'Est du pays (Guercif) en raison de leur climat aride. Outre les régions arides, d'autres zones à forte et moyenne pluviométrie telle qu'Al Hoceima, Tanger et Beni Mellal, se plaignent aussi des ressources en eau potable insuffisantes en raison de leur fort développement industriel et touristique (telle que la nouvelle ville industrielle « Cité Mohamed VI Tanger Tech » et l'Agropole de Tadla à Beni Mellal) entraînant une demande croissante de l'eau potable.

### **2.4. Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet**

2.4.1 Le projet s'est basé sur une approche participative qui a démarré avec les missions de préparation et d'évaluation du financement initial. Les réunions et consultations tenues dans le cadre de ces missions ont fait ressortir les principales préoccupations des acteurs et des bénéficiaires : (i) améliorer la qualité de l'eau potable pour les zones desservies ; (ii) garantir la disponibilité de l'eau pour plusieurs nouvelles agglomérations ; et (iii) assurer l'accès à l'eau potable pour les populations péri-urbaines et rurales souvent de classes peu favorisées à des tarifs abordables.

2.4.2 Différentes campagnes de sensibilisation et de communications ont été réalisées dans le cadre de l'élaboration des études techniques, des levés topographiques et des plans parcellaires et ont permis d'informer la population sur les caractéristiques et les objectifs du projet. L'approche participative et la communication avec les bénéficiaires et avec les riverains se poursuivront, à travers les PGES, les PAT et le Plan de Communication élaborés par l'ONEE-BO et validés par la Banque. Elles seront mises en œuvre avec l'appui e l'Assistance Technique (AT) qui a été recrutée au démarrage du projet (décembre 2018) et qui comprend entre autres, un expert en hygiène, sécurité et environnement (HSE), un expert sociologue et un expert en communication sociale.

### **2.5. Principaux indicateurs de performance**

2.5.1 A court terme (2022) : Le projet vise à sécuriser l'accès à l'eau potable des régions de Tanger, Al Hoceima, Guercif, Beni Mellal et Zagora. Le projet permettra aussi d'économiser environ 40% des lâchées du barrage Ibn Battouta le long de l'oued.

2.5.2 A moyen terme (2025) : Le projet a pour effets de contribuer au maintien du taux d'accès à l'eau potable à environ 100% en milieu urbain (villes concernées) et d'augmenter le taux en milieu rural (provinces concernées) d'environ 60% actuellement à environ 100% en 2025. Le projet devrait contribuer aussi à la création de nouveaux emplois durables, en particulier au niveau de la nouvelle ville industrielle « Tanger Tech » et de la nouvelle agropole de Tadla à Beni Mellal. Le nombre d'emplois créés à « Tanger Tech » dépassera à terme 100 000 emplois (au moins 35% de femmes).

2.5.3 A long terme (2030) : Le principal indicateur de performance du projet est le taux d'accès à l'eau potable au niveau national qui sera maintenu à 100% en milieu urbain et à environ 100% en milieu rural à l'horizon 2030. En outre, le projet contribuera à une réduction considérable : (i) du taux de pauvreté en milieu rural de 9,5% en 2014 à moins de 5% en 2030, (ii) du taux de mortalité infanto-

juvénile (contribution des maladies d'origine hydriques) de 30 décès pour 1 000 habitants en 2014 à moins de 20 décès pour 1 000 habitants à partir de 2030, (iii) du taux de maladies d'origine hydrique de 22,9% en 2014 à moins de 10% en 2030 et (iv) de la diminution du pourcentage des dépenses de santé des ménages (contribution de la qualité d'eau) de 53% en 2014 à moins de 20% en 2030<sup>11</sup>.

## **2.6. Etat d'exécution du projet**

### **2.6.1 Satisfaction des conditions du prêt :**

A – Conditions préalables au 1<sup>er</sup> décaissement : Les conditions préalables au 1<sup>er</sup> décaissement des accords de prêt BAD et AGTF ont été remplies en juillet 2019 (mémo du Département Juridique n°PGCL/IOM/VF/2019/07/24 daté du 31 juillet 2019).

B – Conditions préalables aux décaissements relatifs aux travaux impliquant une réinstallation : Un calendrier prévisionnel des travaux et d'indemnisation relatif au projet PPSAE a été transmis à la Banque le 02/04/2019. Ce planning est suivi et mis à jour dans le cadre des rapports trimestriels et des missions de supervision du projet<sup>12</sup>.

C – Autre condition : Le contrat relatif à l'Ingénieur Conseil pour la coordination, la supervision et le contrôle des travaux du projet, a été approuvé le 14/12/2018 et l'ordre de service de démarrage de sa mission a été notifié le 07/01/2019, soit avant la date de mise en vigueur qui a été déclarée le 31/07/2019. Ce qui montre tout l'intérêt de l'accord de la Banque concernant la demande de l'ONEE-BO relative à l'acquisition par anticipation (AAA) de l'Ingénieur Conseil.

### **2.6.2 Acquisitions des biens, travaux et services :**

A – Acquisitions par Actions Anticipées (AAA) : La Banque a donné, le 21 juin 2018, sa non-objection pour une demande AAA soumise de l'ONEE-BO concernant les activités suivantes : (i) appui technique pour le suivi et le contrôle des travaux ; (ii) travaux d'AEP de Tanger (2 lots) ; et (iii) travaux d'AEP de Souk Sebt/Béni Mellal (4 lots).

B – Marchés engagés : A ce jour, 19 marchés relatifs à ce projet sont engagés (17 marchés de biens et travaux et 2 marchés de services relatifs à l'appui technique et à l'audit des acquisitions) et il ne reste que les lots « lignes éclectiques » des sous-composantes : Souk Sebt, Zagora et Guercif/Debdou, dont les AO ne sont pas encore lancés. A noter que les lots 2 « Station de pompage » et 3 « ligne électrique » de l'AEP Tanger ont été annulés pour des raisons purement techniques<sup>13</sup>.

### **2.6.3 Etat d'avancement physique et financier :**

L'état d'avancement physique du projet est estimé globalement à environ 30% et se résume comme suit (détails donnés en annexe B1) :

- Tous les PGES et PAT ont été finalisés, validés et publiés sur le site de la Banque et de l'ONEE-BO (voir tableau détaillé en annexe B6) ;
- La grande partie des acquisitions a été lancée (voir §2.6.2) et la mission d'audit des acquisitions par le Cabinet d'audit a été achevée et le rapport provisoire de cette mission a été transmis à la Banque en juin 2021 ;
- L'exécution des différents sous-projets a démarré avec la réalisation des études d'exécution, l'installation des chantiers et la fourniture des conduites.
- Les taux de décaissement sont de 35,4% sur le prêt BAD et 34,4% sur le prêt AGTF<sup>14</sup>.

<sup>11</sup> D'après le Ministère de la Santé.

<sup>12</sup> Cette condition est satisfaite au fur et à mesure du démarrage des travaux des différents sous-projets.

<sup>13</sup> Après concertation entre l'ONEE et l'ABH Loukkos, il a été jugé opportun de véhiculer les eaux gravitairement à partir du barrage (en utilisant au besoin la prise agricole existante) et par conséquent d'annuler le lot 2 « station de pompage » et le lot 03 « ligne électrique » relatifs à la sous composante A1 « Renforcement de l'AEP Tanger ».

<sup>14</sup> Les décaissements sur les différents contrats du projet initial se font bien au pro rata (69% sur prêt BAD et 31% sur prêt AGTF). La légère différence entre les 2 taux de décaissements (BAD et AGTF) s'explique par l'évolution du taux du change du MAD (tous les marchés ont été signés en MAD) par rapport à l'EUR et à l'USD.

## **2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet**

2.7.1 La performance dans l'exécution des derniers projets avec l'ONEE-BO, y compris le présent projet PPSAE, objet du financement additionnel, est jugée globalement satisfaisante. L'ONEE-BO a une très grande compréhension des politiques et procédures de la Banque et les études réalisées par l'Office sont de bonne qualité. Les principales recommandations faites par les rapports d'achèvement des projets précédents sont présentées par la suite et ont été prises en compte dans cadre du PPSAE : (i) renforcer l'appui technique et prévoir sa présence avant le démarrage des travaux (pour le PPSAE, le bureau d'études chargé de l'appui technique a été recruté en janvier 2019, soit 2 mois après l'approbation des prêts et avant le démarrage des travaux) ; (ii) renforcer les missions de supervision des projets et garantir un meilleur suivi de leur exécution (pour le PPSAE, 1 mission de lancement et 4 missions de supervision ont été effectuées depuis début 2019 avec des équipes renforcées, en particulier avec les collègues chargés du suivi E&S) ; (iii) améliorer les délais pour les acquisitions de biens et services (c'est le cas pour le PPSAE puisque le quasi-totalité des contrats a été attribuée et le taux d'engagement est d'environ 100%) ; et (iv) réduire les délais pour l'acquisition des terrains et expropriations (pour le PPSAE, le suivi des plans d'acquisition des terrains est jugé satisfaisant).

2.7.2 Au niveau du portefeuille global de la Banque au Maroc, la revue de fin 2020 a confirmé que la performance globale du portefeuille de la Banque au Maroc est satisfaisante. La note moyenne est de 3,5 sur une échelle de 1 à 4. Cette légère régression (3,7 en 2019) est en grande partie liée aux mesures prises par les autorités marocaines pour endiguer les effets néfastes de la pandémie de la COVID-19 (restrictions de déplacement, couvre-feu, suspension des chantiers, etc.). Malgré ces contraintes, des missions de supervision virtuelles ont été effectuées pour évaluer les activités liées à l'exécution du projet, la gestion financière, les acquisitions et la gestion environnementale et sociale. Le portefeuille ne comporte aucun projet âgé, ni projet à risque suivant la définition de la Banque.

### **III – Evaluation du financement additionnel**

#### **3.1. Coût et dispositifs du financement additionnel**

3.1.1 Le coût total du projet, hors taxes et hors droits de douane, a été actualisé en tenant compte des coûts réels des marchés déjà attribués, de l'actualisation des coûts des lots non encore attribués et de l'évolution du taux de change entre MAD, EUR et USD entre 2018 et 2021. L'actualisation du coût total du projet comprend en outre une provision de 5% pour les imprévus physiques et de 2% pour les imprévus financiers.

3.1.2 Le gap de financement sur les prêts initiaux BAD et AGTF relatif aux contrats engagés causé par l'évolution du taux de change du MAD par rapport à l'EUR et l'USD s'élève à environ 3,65 millions EUR pour le prêt BAD et environ 2,15 millions d'USD (soit environ 1,75 millions EUR) pour le prêt AGTF. L'estimation des coûts des marchés non encore signés s'élève à environ 12,60 millions EUR. L'estimation du financement additionnel requis pour le projet est donc de 18 millions EUR (détails donnés en annexe B2), soit environ 15,2 millions UC, ce qui représente 15,67% de la part financé par la Banque du projet initial (97 millions UC). L'ONEE prendra en charge le dépassement des coûts potentiel sur la contrepartie nationale.

3.1.3 La répartition du coût financé par La Banque (guichet BAD et fonds AGTF) en tenant compte du financement additionnel se présente comme suit :

Tableau 3.1 : Sources de financement

Sources de financement	Financement Initial (2018)		Financement Additionnel (2021)		Financement Total		%
	Millions EUR	Millions USD	Millions EUR	Millions USD	Millions EUR	Millions USD	
BAD	79,33	-	18,0	-	97,33	-	73,3
AGTF	-	43,36	-	-	-	43,36	26,7
<b>Total</b>	<b>79,33</b>	<b>43,36</b>	<b>18,0</b>	<b>0,0</b>	<b>97,33</b>	<b>43,36</b>	<b>100</b>

### 3.2. Dispositions en matière d'exécution

#### Arrangements institutionnels

3.2.1 Le projet est exécuté sous la responsabilité de la Direction Technique et Ingénierie, relevant du Pôle Développement « DTI » de l'ONEE-BO. La maîtrise d'œuvre des travaux est assurée par les Divisions Aménagements de la DTI pour chacune des régions concernées par le projet (Nord pour l'AEP de Tanger ; Est pour Hoceima et Guercif ; Centre pour l'AEP de l'axe Souk Sebt et Sud pour l'AEP de Zagora). La DTI est appuyée par :

- Un bureau d'études dans le cadre de l'appui technique pour la coordination, le suivi et la supervision des travaux, ainsi que l'établissement des rapports périodiques ;
- La Direction Financière (DFI) pour les aspects de la gestion financière et la coordination générale avec la BAD ;
- Les autres Direction d'appui à savoir : (i) La Direction Audit et Organisation (DAO) pour l'audit ; (ii) La Direction des Achats et Marchés (DAM), pour les aspects acquisition de biens, travaux et services ; (iii) La Direction Assainissement et Environnement (DAE) pour le suivi des mesures d'atténuation des impacts du projet sur l'environnement ; (iv) La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) et les Directions régionales concernées pour les aspects fonciers ; et (v) La Direction Coopération et Communication (DCC) pour les aspects de communication.

3.2.2 La mission d'appui technique est mise en place. Son équipe est composée d'un coordonnateur général, deux ingénieurs (un pour Tanger, Al-Hoceima et Guercif et un pour Beni Mellal et Zagora), onze techniciens de travaux, un technicien spécialiste en foncier et des experts ponctuels pour certains aspects spécifiques (Traitement des eaux ; Electromécanique ; Génie Civil, Automatisation ; Environnement ; Sociologie ; Communication sociale ; Géométrie/Topographie).

3.2.3 La DTI a mis en place un organigramme (voir annexe B1) qui schématise les différentes responsabilités et les liens hiérarchiques, arrêtés dans un Manuel de procédures d'exécution physique et financière. Elle a également nommé un Coordinateur (voir §2.6.1) et désigné les membres de son équipe qui est appuyé par la mission d'appui technique mentionnée ci-haut. Le dispositif mis en place assure d'une exécution satisfaisante des activités du projet.

#### Dispositions en matière d'acquisitions

3.2.4 Politique et cadre de passation des marchés applicables : Toutes les acquisitions de biens, travaux et services de consultants financés par les ressources de la Banque dans le cadre de ce financement additionnel au projet PPSAE, se feront conformément au cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque (« Politique de la BAD »), édition octobre 2015 et selon les dispositions qui seront mentionnées dans l'Accord de financement.

3.2.5 Il convient de rappeler que la plupart des marchés objet de ce financement additionnel ont déjà été engagés ou sont en cours d'engagement et leurs modes d'acquisitions ont été déterminés lors de l'instruction du projet initial en 2018.

3.2.6 A la suite des différentes évaluations (aux niveaux : Pays, Secteur/Etude du Marché, Agence d'exécution, Programme) conduites par la Banque lors de la préparation du projet PPSAE approuvé en 2018, lesquelles évaluations ont été confirmées pour ce financement additionnel en 2021, et en application de la Politique de la BAD, toutes les acquisitions seront effectuées conformément au

système de passation des marchés de l’Emprunteur (« Système National ») prescrit par le règlement des achats de l’ONEE-BO (« Règlement ») et en utilisant les modèles standards nationaux de documents d’appels d’offres.

3.2.7 La Banque se réserve cependant la possibilité de demander à l’Emprunteur de revenir à l’utilisation du Système de la Banque si : (i) le cadre légal des marchés publics marocain venait à changer pour évoluer vers un système non satisfaisant pour la Banque ; (ii) les dispositions en vigueur n’étaient pas respectées par l’ONEE-BO ; ou (iii) les mesures appropriées d’atténuation des risques incluses dans le plan d’actions relatif à l’évaluation des risques (arrêté de commun accord dans le cadre de la mission d’évaluation du système de passation des marchés de l’Emprunteur) n’étaient pas respectées. L’utilisation du Système National permet d’améliorer l’efficacité grâce, entre autres, aux actions suivantes : (i) une meilleure appropriation du système de passation des marchés à utiliser par l’agence d’exécution (AE) ; et (ii) l’absence de contrôle *a priori* par la Banque des documents d’appels d’offres.

3.2.8 *Evaluation des risques et capacités en passation des marchés* : Lors de la préparation du projet, la Banque a évalué : (i) les risques aux niveaux national, sectoriel et du projet ; et (ii) la capacité de l’ONEE-Branche Eau. Les résultats de ces évaluations ont permis de conclure à l’utilisation du Système National sous réserve du respect des mesures appropriées d’atténuation des risques incluses dans le plan d’actions relatif à l’évaluation des risques convenu dans le rapport d’évaluation de la mission d’évaluation du système de passation des marchés de l’Emprunteur.

3.2.9 *Modalités particulières dues à l’utilisation du Système National* :

(a) Dérogation en matière d’éligibilité : Les mêmes dérogations en matière d’éligibilité déjà approuvées par les Conseils de la Banque le 5 Novembre 2018 (Réf ADB/BD/WP/2018/224) pour le projet PPSAE s’appliquent à ce financement additionnel du projet dont l’objet est d’adresser le gap de financement du projet PPSAE. Ainsi, comme pour le projet PPASE, les ressources de la Banque prévues pour financer les activités du financement additionnel proviennent du guichet BAD. En conséquence, les règles d’éligibilité propres au guichet BAD sont *a priori* applicables. Suite à l’évaluation des risques et capacités en passation des marchés, il a cependant été décidé d’utiliser le Système National de passation des marchés pour le projet PPSAE. Les règles d’éligibilité aux contrats publics en droit marocain n’étant pas les mêmes que celles du guichet BAD, il convient de prévenir toute incompatibilité pratique. Pour ce faire, comme pour le projet PPSAE approuvé, le financement additionnel du projet bénéficiera pour le volet mis en œuvre selon le système national des marchés publics, de la dérogation partielle (seuls des contrats d’une taille précisées sont concernés) accordée par le conseil d’administration de la Banque (« le Conseil ») en Mars 2017 (cf. Document ADB/BD/WP/2016/184/ Rev.2) pour la non application de la règle d’origine du guichet BAD (telle que prévue à l’article 17.1.d Principes de gestion, de l’Accord portant la création de la Banque africaine de développement, dite règle d’origine) pour tous les contrats de biens inférieurs ou égaux à 1 million d’UC, tous les contrats de consultants inférieurs ou égaux à 300.000 UC et tous les contrats de travaux inférieurs ou égaux à 6 millions d’UC, qui sont financés par des ressources du guichet BAD et conclus conformément à un système national de passation des marchés. Pour le seul contrat de Biens supérieur à 1 million d’UC financé par les ressources du guichet BAD et à conclure conformément au système marocain de passation des marchés publics, la dérogation complémentaire déjà approuvée par le Conseil pour le projet initial PPSAE en 2018 *est sollicitée* pour la non-application dans le cadre de ce financement additionnel, de la règle d’origine du guichet BAD (telle que prévue à l’Article 17.1.d Principes de gestion, de l’Accord portant la création de la Banque africaine de développement, dite règle d’origine) pour les acquisitions suivantes : Biens : Lot 1 : Station de traitement dans le cadre de l’AEP Souk sebt /Beni Mellal. Le contrat de Biens en objet a été déjà attribué et l’exécution de ce contrat est en attente de la mobilisation des ressources du prêt additionnel. Pour les contrats de ce projet utilisant le système national, les règles en matière d’éligibilité sont les règles nationales auxquelles s’ajoutent les dispositions du paragraphe 5.c de la Politique de la BAD. En conséquence, même en utilisant le système national, les ressources de la Banque ne pourraient pas servir à financer un contrat attribué à un soumissionnaire sous sanctions

par le groupe de la Banque Africaine de Développement. Au cas où en dépit de ces dispositions, un contrat viendrait à être conclu avec un soumissionnaire sous sanction par le groupe de la Banque, ce contrat ne sera pas financé par les ressources de la Banque (annexe B4.7.1 (a)).

(b) Autres modalités particulières proposées : Afin de se donner les moyens d'exercer ses obligations fiduciaires dans le cadre de l'utilisation du Système National, la Banque a convenu avec l'Emprunteur d'une série de mesures (voir annexe B4.7.1 (b)). Ainsi, il est exigé de conduire un audit tous les 2 ans des acquisitions. Cet audit permettra à la Banque de se faire une opinion sur la qualité du fonctionnement du Système de l'emprunteur dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

3.2.10 *Plan de passation des marchés (PPM)* : Le plan de passation des marchés (PPM) pour une durée de 18 mois été soumis et accepté par la Banque (annexe B4.8).

#### Dispositions en matière de décaissements

3.2.11 *Décaissements du projet* : Le financement additionnel est adossé au projet PPSAE financé par un prêt BAD d'un montant de 79,33 millions EUR et un prêt AGTF d'un montant de 43,36 millions USD. A fin juin 2021, le montant cumulé des décaissements sur le projet PPSAE s'élève à 28 044 826,4 EUR sur le prêt BAD et 14 897 964,65 USD sur le prêt AGTF, soit un taux de décaissement de 35,4% sur le prêt BAD et 34,4% sur le prêt AGTF. Dans le cadre du projet PPSAE, les décaissements sur les prêts BAD et AGTF sont effectués simultanément sur les deux prêts en respect de la règle du Pari passu. Le taux de financement étant 69% pour le prêt BAD et 31% pour le prêt AGTF. Cette clause du pari passu ne sera pas applicable au financement additionnel qui est couvert exclusivement par un prêt BAD.

3.2.12 Le décaissement sur le financement additionnel sera effectué en respect des règles et procédures de décaissement de la Banque telles que décrites et applicables dans le manuel des décaissements (version 2020). Les décaissements se feront par les 3 méthodes de décaissement : le paiement direct, le compte spécial et le remboursement. Toutefois, les règles de la Banque exigent qu'une seule méthode de décaissement soit applicable par contrat. Une lettre de décaissement sera revue par les deux parties durant les négociations du prêt additionnel et transmise à l'ONEE-BO dès l'approbation du projet/financement par la Banque.

3.2.13 *La méthode du compte spécial* : L'ONEE-BO ouvrira un compte spécial pour ce prêt dans une banque acceptable par la Banque. Ce compte servira à financer uniquement les dépenses éligibles engagées sur ledit prêt. Il doit recevoir exclusivement les ressources du prêt additionnel et ne doit recevoir ni les fonds de contrepartie ni d'autres ressources, y compris les ressources des prêts initiaux. La preuve de l'ouverture par l'ONEE du compte spécial pour le prêt supplémentaire sera transmise à la Banque.

#### Dispositions en matière de gestion financière

3.2.14 *Arrangements de gestion financière* : Comme pour le financement initial, la gestion financière du financement additionnel sera assurée par l'ONEE-BO, à travers sa Direction Financière et selon les mêmes modalités : (i) de planification budgétaire des activités par les directions techniques ; (ii) de suivi de l'exécution du budget du projet par les directions techniques et sous la responsabilité du Coordinateur du projet ; (iii) de contrôle interne ; (iv) de production de rapports financiers trimestriels ; (v) d'élaboration des états financiers annuels et (vii) d'audit externe. Ces modalités, formalisées dans le manuel de procédures de l'Office, garantissent la transparence, la traçabilité et une information financière fiable sur l'utilisation du financement additionnel alloué au Projet.

#### Dispositions en matière d'audit

3.2.15 L'audit des états financiers du projet couvrant toutes les sources de financement (Banque et fonds de contrepartie), y compris le financement additionnel, sera réalisé par un auditeur externe indépendant sur une base annuelle et conformément aux termes de référence pour l'audit des opérations d'investissement financés par le Groupe de la Banque. Les rapports d'audit du projet, y

compris le rapport sur le contrôle interne, devront être transmis à la Banque dans les six mois à compter de la date de clôture de l'exercice sous revue.

### **3.3. Performance économique et financière**

3.3.1 En utilisant la même approche de rentabilité adoptée dans le cadre du projet initial évalué en 2018, l'analyse financière et économique a été actualisée sur la base des nouvelles données du projet, notamment l'augmentation des coûts des investissements, la révision du calendrier d'exécution, la prise en compte de la nouvelle parité du MAD par rapport à l'EUR et à l'USD et l'inclusion de certains éléments imprévisibles. Ces nouvelles données sont plus précises et basées sur des marchés quasiment conclus et prennent en considération une revue des coûts et des avantages du projet.

3.3.2 L'actualisation fait apparaître une légère diminution de la rentabilité financière qui s'établit désormais à un TRI de 5,7% et une valeur ajoutée nette de 125 millions de MAD, acceptables sur la base d'un taux d'actualisation de 5%<sup>15</sup>. Quant à la rentabilité économique, en appliquant le paramètre dominant d'augmentation du coût d'investissement et en prenant en considération une conversion des valeurs financières en valeurs économiques, les gains attendus des coûts d'exploitation des stations de traitement renouvelées (notamment le coût de l'énergie et des produits chimiques), le choix technique de recours aux eaux superficielles au détriment des eaux souterraines ou de dessalement et le surplus du consommateur, le TRE s'établit à 10% et la valeur actuelle nette est de 225 millions de MAD pour un taux d'actualisation de 8%<sup>16</sup>.

3.3.3 La rentabilité économique serait encore beaucoup plus élevée s'il était possible de quantifier d'autres avantages tels que l'impact de la qualité de vie des populations et la santé des bénéficiaires, la diminution des absences sur les lieux de travail, la valeur des eaux souterraines épargnées dans les nappes souterraines, les petites activités de culture maraîchères et de petit élevage, éléments d'autosuffisance alimentaires pour les familles rurales représentant environ 30% des volumes d'eau additionnels.

### **3.4. Impact environnemental et social**

3.4.1 Aspects Environnementaux : Dans la mesure où : (i) le financement additionnel sollicité va servir au financement du gap financier constaté durant l'exécution des travaux de renforcement et de sécurisation d'AEP de Beni Mellal, Tanger, Al Hoceima, Guercif et Zagora en cours ; (ii) le projet initial ne subit aucune modification, le présent projet est adossé au projet initial PPSAE. De ce fait, il est classé en catégorie 1 qui a été validée le 18/05/2021.

3.4.2 L'instruction de l'octroi de ce financement additionnel ne requière pas d'études E&S additionnelles. En effet, le PPSAE a déjà fait l'objet de production et de publication des 5 études d'impact E&S pour chacune des composantes du projet publiées sur le site de la Banque le 20 juin 2018 pour permettre l'approbation du projet par le Conseil d'Administration de la Banque le 5 Novembre 2018. En application des conditions des accords de prêt BAD et AGTF signés le 21 décembre 2018 et mis en vigueur le 31 juillet 2019, les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) spécifiques aux différents des sous-projets (AEP de Beni Mellal, Tanger, Al Hoceima, Guercif et Zagora) ont été élaborés et publiés sur le site de la Banque avant leur mise en œuvre et ce conformément aux exigences du SSI.

3.4.3 Les principaux risques et impacts identifiés sont centrés sur la phase travaux et concernent principalement les risques et impacts négatifs suivant :

- Risque de glissement et d'affaissement dans les zones de haut relief en relation avec la présence des talus artificiels instables ;
- Risque de pollution chimique accidentelle due aux travaux ;

---

<sup>15</sup> Le TRI évalué initialement (en 2018) était de 7,1% pour une valeur actuelle nette estimée à 301 millions MAD.

<sup>16</sup> Le TRE évalué initialement (en 2018) était de 11,5% et la valeur actuelle nette de 780 millions MAD.

- Risque de pollutions liées à la mauvaise gestion des déchets solides et liquides dans les bases vie et sur les lieux des travaux ;
- Risque de perturbation et d'augmentation de la circulation (risques d'accidents) ;
- Danger lié à la présence de matériels abandonnés et de rebus de chantier (pollution santé /sécurité compromise).

3.4.4 Suivi de la mise en œuvre des PGES : Appliqués par l'UGP avec l'appui d'une assistance technique composée d'un environnementaliste et d'un expert social en tant qu'experts d'appui pendant toute la durée du projet, les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des PGES existants et ayant fait leur preuve sont maintenus dans le cadre de ce financement additionnel. Il est attendu que l'implication de la Division Environnement (DAE/V) continue aux côtés de l'UGP, de l'Ingénieur Conseil et des Directions Techniques (Centrales et Régionales) pour le suivi de la mise en œuvre des mesures de chacun des PGES spécifiques par les entreprises adjudicataires des travaux. Les rapports trimestriels de mise en œuvre du PGES doivent être produits dans les délais requis. Conformément au Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque, la mise en conformité du projet intègrera la réalisation d'un audit annuel de conformité environnementale et sociale par un consultant indépendant<sup>17</sup>.

3.4.5 Acquisition des terres et expropriation : Le projet initial PPSAE a déjà fait l'objet de production et de publication d'un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) sur le site de la Banque le 20 juin 2018 pour permettre l'approbation du projet par le Conseil d'Administration de la Banque le 5 Novembre 2018. En application des conditions des accords de prêt BAD et AGTF signés le 21 décembre 2018 et mis en vigueur le 31 juillet 2019, les Plans d'Acquisition des Terrains (PAT) spécifiques aux différents sous-projets (AEP de Beni Mellal, Tanger, Al Hoceima, Guercif et Zagora) ont été élaborés et publiés sur le site de la Banque avant leur mise en œuvre (annexe B6).

3.4.6 Tenant compte des efforts déployés pour minimiser les expropriations de terrains privés pour cause d'utilité publique du fait de la construction de stations de traitement d'eau et de la pose des conduites, il est à noter avec satisfaction qu'il n'y a aucun déplacement physique, ni une perte définitive totale de moyen de subsistance. Les biens privés affectés sont exclusivement des terrains agricoles qui ne subissent que des occupations temporaires ou expropriations minimales avec possibilité de poursuite de l'exploitation du terrain.

3.4.7 Consultation publique des personnes affectées par le projet (PAP) : Les PAP (hommes et femmes) de chaque site spécifique ont été consultés dans le cadre de la procédure d'expropriation, au cours de l'enquête publique (enquête administrative) préalable à la publication du projet de décret d'expropriation. L'affichage du décret de déclaration d'utilité publique (DUP) a été effectué dans les localités concernées par le projet. Enfin, le plan de communication pour la mobilisation sociale des parties prenantes et l'accompagnement des populations riveraine est en cours de mise en œuvre sous la responsabilité de la Direction de la Coopération et de la Communication (DCC) de l'ONEE-BO.

3.4.8 Suivi de la mise en œuvre des PAT : La mise en œuvre des PAT est en cours sous la responsabilité de l'ONEE (DAJ/DRi). Le projet est soumis à la production d'un rapport trimestriel de mise en œuvre des PAT et d'un audit annuel de conformité de mise en œuvre des PAT. Les conditions et engagements des accords de prêt en cours, restent en vigueur.

3.4.9 La note de conformité environnementale et sociale a été préparée pour le projet et annexée au présent rapport.

3.4.10 Aspect Sociaux : Avec le développement de la périphérie des centres urbains (ou le développement de nouveaux quartiers dans les grands centres), l'accès à l'eau potable pour la population, souvent de classe défavorisée, n'est pas sécurisé. De plus, nous constatons qu'avec le renchérissement du foncier et le développement spontané de quartiers périphériques insalubres, la

---

<sup>17</sup> Cette exigence n'a pas été mentionnée dans l'accord du prêt initial signé en 2018. Pour se conformer au SSI, la Banque a demandé que l'exigence de l'audit E&S soit mentionnée clairement dans l'accord de prêt relatif au financement additionnel.

pression sur la ressource devient plus importante. Beaucoup de quartiers ne sont pas raccordés au réseau de distribution d'eau et cette situation empire au point que des manifestations ont eu lieu et continuent dans certaines régions, plus particulièrement Al Hoceima et Zagora.

3.4.11 Le projet en renforçant l'accès à l'eau potable des populations fragiles dans les zones urbaines et rurales, permettra de : (i) sécuriser l'approvisionnement en eau qui aura des incidences positives sur les conditions d'hygiène et surtout sur la santé avec notamment la baisse significative des maladies d'origines hydrique et leur corollaire en dépense (économies pour les familles) et une baisse de l'absentéisme à l'école et sur les lieux de travail ; (ii) créer des emplois locaux ; (iii) retenir les petites filles à l'école (en évitant les corvées d'eau) ; et (iv) développer des activités génératrices de revenus pour les femmes.

3.4.12 Création d'emplois : Le projet générera des emplois nouveaux, aussi bien pendant la phase des travaux que celle de l'exploitation, pour des activités de maintenance des ouvrages. Il va également contribuer au renforcement des activités économiques des régions desservies, par la création d'activités génératrices de revenus ainsi que le développement des TPME dans toutes les régions concernées par le projet et notamment la ville Al Hoceima qui connaît un important programme de développement touristique et économique suivi par le Gouvernement. Dans le secteur de l'industrie, la disponibilité des ressources suscitera l'implantation de nouvelles unités, ce qui générera corrélativement la création d'emploi locaux dans les villes, telles que l'agropole de Tadla à Beni Mellal et la nouvelle ville « Tanger Tech » à Tanger (qui permettra à terme la création d'environ 100 milles emplois).

3.4.13 Aspects liés au Genre : Le projet est classé en catégorie 2, selon le système de catégorisation selon le genre de la Banque (Gender marker system).

3.4.14 Les femmes sont généralement responsables de l'approvisionnement en eau au sein du ménage et y consacrent une part importante de leur temps et de leur énergie. En outre, les besoins et les usages des femmes et des hommes en termes d'accès à l'eau et à l'assainissement sont différents et les femmes (filles) sont plus affectées que les hommes par le manque d'installations sanitaires publiques (écoles) et à domicile. D'autre part, les femmes sont plus affectées que les hommes par les impacts négatifs liés à la réalisation des infrastructures d'eau et d'assainissement et peuvent être moins compensées pour ces impacts.

3.4.15 Le projet a un impact remarquable sur les conditions de vie des femmes car la diminution de la pénibilité de la corvée de l'eau a des effets positifs sur la santé des femmes qui vont gagner du temps de loisirs. Le temps gagné sera également affecté à des activités génératrices de revenus. En outre, l'accès à une eau de meilleure qualité a des effets positifs sur la santé de l'ensemble des membres de la famille et diminue le temps passé par les femmes à s'occuper des malades. L'approvisionnement en eau potable aura également un impact positif sur les taux de scolarisation des enfants, et en particulier des filles, grâce à l'accès amélioré à l'eau et aux services d'assainissement<sup>18</sup>, essentiels à la scolarisation des filles. Il va sans doute influencer sur le développement socio-économique des régions concernées, ce qui va améliorer les conditions de vie des ménages et des femmes et des enfants en particulier.

3.4.16 Aussi, le projet peut renforcer des campagnes de sensibilisations sur la prévention et lutte contre le harcèlement sexuel sur des chantiers, les violences basées sur le genre et sur les conditions équitables de traitement des employés sur des chantiers. Il mettra l'accent sur le développement de mesures d'accompagnement pour l'intégration de la question du genre dans le secteur de l'eau potable et sur le renforcement du rôle de la femme dans le leadership et la gouvernance du secteur de l'eau

---

<sup>18</sup> Même si le PPSAE concerne uniquement l'amélioration des services d'eau potable, l'amélioration des services d'assainissement des zones concernées est programmée dans le cadre d'autres projets/programmes (annexe C1 du rapport d'évaluation approuvé en 2018).

potable, en particulier en milieu rural. Le budget de mise en œuvre de ces activités est inclus dans le budget total du projet.

### **3.5. *Changements climatiques et croissance verte***

3.5.1 Le projet n'est pas soumis au dépistage par système de sauvegarde climatique puisqu'il vise à renforcer l'approvisionnement en eau potable et à fournir un appui technique.

3.5.2 Le financement additionnel sollicité permettra d'atteindre les résultats attendus par le projet qui ont une forte contribution à la lutte contre les impacts du changement climatique sur les ressources en eau. De plus, le projet peut renforcer l'adaptation des populations locales en améliorant la qualité et l'approvisionnement en eau et les conditions sanitaires qui en résultent. A terme, le projet devrait contribuer à l'atteinte des résultats suivants : (i) Amélioration de la disponibilité de l'eau et des moyens de subsistance ; (ii) proposer des réponses renforcées au changement climatique dans les plans de développement du secteur de l'eau et l'amélioration générale de la capacité de gestion de l'eau.

### **3.6. *Suivi et évaluation***

3.6.1 Le système de suivi et évaluation a été mis en place dès le lancement du projet PPSAE et les mesures ont été prises pour collecter les données de référence afin de poursuivre les activités de suivi pendant l'exécution du projet. L'ONEE-BO dispose d'un mécanisme de suivi-évaluation et d'un système de contrôle, d'organisation et d'audit interne et externe efficace et renforcé par une politique de gestion de risques arrêtée sur la base d'une cartographie de risques évolutive et constamment actualisée. Par ailleurs, l'ONEE-BO Eau élabore actuellement, en coordination avec la Banque mondiale, une plateforme visant un meilleur suivi des projets et la préparation régulière des rapports périodiques.

3.6.2 Le suivi du projet par la Banque se fera à travers ses missions de supervision, l'assistance du bureau COMA, l'audit des acquisitions et financier du projet et l'élaboration d'un rapport d'achèvement concerté entre l'ONEE-BO et la Banque. En outre, un audit de conformité E&S de mise en œuvre des PGES/PAT sera réalisé par un Consultant indépendant.

### **3.7. *Gouvernance***

3.7.1 L'ONEE-BO veille constamment au renforcement et à l'amélioration de ses procédures de gestion, d'organisation, de contrôle et de suivi. L'organigramme en vigueur accorde une grande importance aux principes d'une décentralisation effective au profit des régions, qui disposent d'une large autonomie en matière de conception, d'exécution et de suivi de projets et de leur exploitation. Le projet a été conçu en collaboration entre le siège et les régions concernées du Nord (AEP de Tanger), Est (AEP de Guercif et Hoceima), Centre (AEP souk Sebt), Sud (AEP de Zagora) dont la connaissance et la gestion rapprochée constituent un atout supplémentaire pour une exécution rigoureuse du projet.

3.7.2 Le mécanisme de suivi-évaluation, de contrôle et d'organisation et la politique de gestion de risques, constituent des arguments solides d'une bonne gouvernance du projet et de l'ONEE-BO de manière générale.

### **3.8. *Soutenabilité/Durabilité***

3.8.1 Le démarrage effectif des différentes activités prévues initialement présage d'une garantie que le projet sera exécuté par l'ONEE-BO de manière optimale à la satisfaction de la Banque, à l'instar des projets précédents. L'ONEE-BO a mis en place le cadre organisationnel, désigné un coordinateur et recruté l'assistance technique comme prévu. Les ressources humaines et matérielles disponibles constituent une garantie pour la bonne exécution des infrastructures projetées et de leur exploitation.

3.8.2 L'augmentation du coût des investissements est relativement modérée (environ 15%) et l'actualisation de certaines données, toutes choses égales par ailleurs, ont eu un impact limité, puisque les rentabilités financières et économiques restent acceptables. Le projet dans sa globalité dégage les

recettes nécessaires (ventes d'eau) pour couvrir les charges récurrentes et assurer le service de la dette.

3.8.3 La durabilité du projet repose également sur une politique tarifaire de l'eau qui vise une réconciliation des intérêts des différents intervenants et catégories d'usagers et une équité sociale à travers une tarification progressive ménageant les populations à faible revenu et incitant les gros consommateurs à un usage économique de l'eau potable.

### **3.9. Gestion des risques**

3.9.1 Les risques éventuels du projet initial qui concernaient essentiellement : (i) les délais requis pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des ouvrages ; et (iii) les délais requis pour le processus d'acquisition des biens, travaux et services, ont été largement atténués. En effet : (i) tous les plans d'acquisition de terrain ont été validés par la Banque et publiés et sont en cours de mise en œuvre (voir §3.4 ci-dessus) ; (ii) la majorité des acquisitions prévues initialement a été finalisée et le taux d'engagement des prêts initiaux BAD et AGTF est de l'ordre de 100%.

3.9.2 En outre pour la pérennité du service d'AEPA, les relations ONEE-BO et l'Etat sont régies par un contrat programme et des plans d'équipements visant la réalisation des objectifs d'investissement et de gestion dans l'intérêt commun des différents acteurs économiques. La satisfaction des engagements réciproques est un gage de pérennité du service d'AEPA et de l'équilibre institutionnel et financier du secteur.

### **3.10. Développement des connaissances**

3.10.1 L'ONEE-BO dispose d'un site Web qui facilite le partage des expériences à l'intérieur et à l'extérieur du pays et d'un centre de formation qui joue un rôle de dissémination du savoir et de la recherche. Par ailleurs, l'ONEE-BO poursuit une politique d'externalisation progressive de certaines activités techniques et administratives, offrant des opportunités de création d'entreprises locales et d'emplois pour les jeunes, et profitant parallèlement d'une économie sur les charges d'entretien et de maintenance et d'un meilleur rendement de son personnel.

3.10.2 L'appui technique déjà en place, est pourvu d'un personnel diversifié et ciblé aux exigences d'une bonne exécution du projet et doté de ressources suffisantes. L'assistance technique apportée au projet s'étend sur quatre importantes régions du Maroc et ne manquera pas de renforcer la décentralisation et de contribuer au transfert et au partage du savoir et des connaissances.

## **IV – Justification du financement additionnel au regard de la politique en matière de financement additionnel (version approuvée en juin 2021)**

4.1 *Domaine d'application du financement additionnel* : le projet a connu un dépassement budgétaire imprévu qui échappe au contrôle du pays et de l'agence d'exécution (ONEE-BO) pour mener à bien les activités du projet initial.

4.2 La Banque ne fournit un financement additionnel que si la mise en œuvre du projet initial est jugée satisfaisante. Un projet souverain est performant lorsqu'il satisfait aux critères suivants :

- Les notes de performance dans le rapport sur l'état d'avancement et les résultats de la mise en œuvre (IPR) préparé en juillet 2021 correspondent à « très satisfaisant » à la fois pour l'objectif de développement (DO) et l'avancement de la mise en œuvre (IP) ;
- Les produits et les résultats enregistrés dans le dernier IPR du projet démontrent que son impact jusqu'à présent a été conforme aux attentes énoncées dans le rapport d'évaluation initial du projet ;
- Il y a un respect substantiel des principales clauses des conventions de prêt ou de subvention, y compris l'audit et la gestion financière ainsi que les exigences en matière de rapports sur les sauvegardes environnementales et sociales et d'audits de conformité :

- Conditions préalables : les conditions préalables au 1<sup>er</sup> décaissement, ainsi que les conditions préalables aux décaissements relatifs aux travaux impliquant une réinstallation, ont été satisfaites ;
- Autres conditions : Le contrat relatif à l'Ingénieur Conseil pour la coordination, la supervision et le contrôle des travaux du projet a été signé et la mission y afférente a démarré avant la mise en vigueur du projet ;
- Tous les PGES et PAT ont été finalisés, validés et publiés sur le site de la Banque et de l'ONEE-BO ;
- Le rapport d'audit financier pour l'exercice 2019 a été reçu et jugé acceptable par la Banque (celui pour l'exercice 2020 est attendu pour les prochaines semaines) et le 1<sup>er</sup> rapport d'audit des acquisitions a été finalisé en juin 2021.

4.3 *Respect des limites du Financement additionnel* : la politique en matière de financement additionnel ainsi que ses lignes directrices limitent le financement additionnel pour cause de dépassement budgétaire à 30% du coût initial du projet. Le présent financement additionnel du projet constitue 15,67% de la part financé par la Banque du projet initial (financement additionnel de 15,2 / financement initial de 97,0), ce qui est en dessous de la limite de 30%.

4.4 Le tableau de conformité du Financement Additionnel pour les dépassements budgétaires est donné en Appendice V.

## V – Cadre juridique

### 5.1. *Instrument légal*

Un accord de prêt BAD sera signé entre la Banque et l'ONEE, assorti d'un accord de garantie du Royaume du Maroc.

### 5.2. *Conditions associées à l'intervention de la Banque*

5.2.1. Les conditions préalables au premier décaissement, les conditions relatives aux décaissements relatifs aux travaux impliquant une réinstallation ainsi que les conditions et autres engagements pris par l'Emprunteur dans le cadre des accords de prêt initiaux (BAD et AGTF) s'appliqueront, en particulier pour les sauvegardes environnementales et sociales (E&S).

5.2.2 En outre, l'Emprunteur s'engage à réaliser et à soumettre à la Banque, un audit annuel de conformité environnementale et sociale du Projet par un consultant indépendant recruté sur la base des termes de référence convenus avec la Banque. La validation finale de cet audit sera faite par la Banque et l'Emprunteur.

5.2.3 *Financement rétroactif* : Nonobstant les *Conditions préalables au premier décaissement* de l'Accord du prêt additionnel, aucun décaissement ne sera effectué pour les paiements effectués avant la date de signature de l'accord du prêt additionnel, sauf les décaissements dont le montant total n'excède pas cinq cent mille Euros (500 000 EUR) pour les paiements effectués dans un délai de trois (3) mois avant la date de signature, pour les dépenses éligibles suivantes : station de traitement de Souk Sebt.

### 5.3. *Conformité avec les politiques de la Banque*

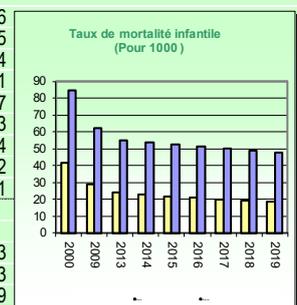
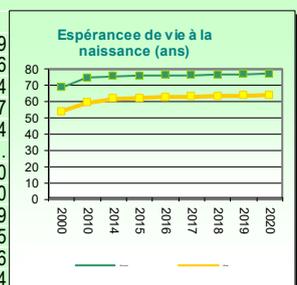
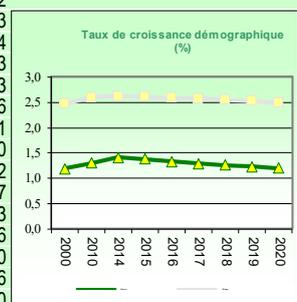
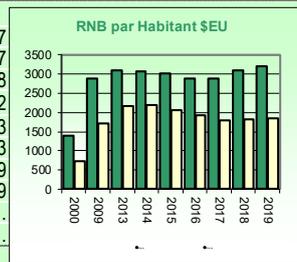
Le projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque, en particulier les politiques, directives et procédures de la Banque en matière de gestion environnementale et sociale. C'est un projet de catégorie 1 et tous les PGES et les PAT ont été préparés, validés et publiés sur le site internet de la Banque au plus tard le 21 mai 2021. Une dérogation est sollicitée relativement à l'application de la règle d'origine (cf. §3.2.9).

## **VI – Recommandation**

La Direction recommande que le Conseil d'administration : (i) déroge, à titre exceptionnel, à l'application de la règle d'origine prévue à l'article 17 (1) (d) de l'Accord portant création de la Banque pour les acquisitions mentionnées au paragraphe 3.2.9 du présent rapport et selon les conditions y énoncées ; et (ii) approuve l'octroi à l'ONEE, d'un prêt BAD d'un montant maximum de 18 millions d'euros ; le prêt étant assorti d'une garantie du Royaume du Maroc, pour le financement additionnel du projet de pérennisation et de sécurisation de l'accès à l'eau (PPSAE), selon les modalités et conditions énoncées dans le présent rapport.

# Appendice I : Indicateurs de Développement du Pays

	Année	Maroc	Afrique du Nord	Afrique	Pays en Développement
<b>Indicateurs de Base</b>					
Superficie ('000 Km <sup>2</sup> )	2020	-	6 784	30 067	94 557
Population totale (millions)	2020	36,9	206,4	1 338,8	6 437,7
Population urbaine (% of Total)	2020	63,8	56,1	43,8	50,8
Densité de la population (au Km <sup>2</sup> )	2020	-	30,5	45,6	67,2
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2019	3 190	3 232	1 843	5 093
Participation de la Population Active *- Total (%)	2020	42,6	42,8	61,3	58,3
Participation de la Population Active **- Femmes (%)	2019	21,6	24,1	55,8	45,9
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2020	98,5	101,2	99,9	106,9
Indice de développement humain (rang sur 189 pays)	2019	121	...	...	...
Population vivant en dessous de 1,90 \$ par Jour (%)	2007-18	0,9	2,3	34,4	...
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2020	1,2	1,7	2,5	1,2
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2020	2,1	2,0	3,6	2,3
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2020	26,8	31,3	40,4	27,4
Population âgée de 15-24 ans	2020	15,8	15,7	19,3	16,3
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2020	7,6	6,2	3,5	7,3
Taux de dépendance (%)	2020	52,4	60,0	78,1	54,6
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2020	26,0	25,2	24,2	25,1
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2020	76,9	74,2	63,8	71,0
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2020	78,1	76,1	65,6	73,2
Taux brut de natalité (pour 1000)	2020	18,1	22,8	32,6	19,7
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2020	5,1	5,4	7,8	7,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2019	18,3	18,8	47,9	30,6
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2019	21,4	22,4	69,5	41,0
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2020	2,4	2,9	4,3	2,6
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2017	70,0	76,1	432,3	231,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2020	69,8	56,2	39,1	59,1
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2010-18	73,1	87,2	33,4	127,9
Nombre d'infirmières et sages-femmes (pour 100000 habitants)	2010-18	138,9	192,0	107,8	247,6
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2010-18	73,6	88,0	64,7	79,4
Personnes utilisant au moins des ser. de base en eau potable (% Pop.)	2017	86,8	94,9	66,3	87,7
Personnes utilisant au moins des ser. de base d'assainissement (% Pop.)	2017	88,5	90,8	40,3	68,4
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2019	0,1	0,1	3,1	...
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2019	97,0	42,3	198,2	152,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2019	99,0	96,2	81,0	88,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2019	99,0	91,1	71,9	84,9
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2010-19	...	6,4	18,1	14,5
Prévalence de retard de croissance	2010-19	...	19,4	32,4	23,6
Prévalence de la malnutrition (% de pop.)	2018	4,3	4,24	15,05	9,74
Dépenses de santé courantes (en % du PIB)	2018	5,3	5,5	5,2	5,4
<b>Indicateurs d'Education</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2010-20	114,8	108,3	101,0	101,6
Primaire - Filles	2010-20	112,7	107,8	98,8	100,5
Secondaire - Total	2010-20	81,2	79,2	53,5	72,4
Secondaire - Filles	2010-20	78,2	88,9	50,5	72,1
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2010-20	59,2	65,0	49,2	63,7
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2010-18	73,8	72,4	67,9	84,3
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2010-18	93,4	76,0	73,5	88,4
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2010-18	64,6	64,9	61,7	80,2
Dépenses publiques d'éducation (% du PIB)	2010-19	...	6,0	4,8	4,1
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2016	18,2	3,5	8,0	11,3
Terres agricoles (% superficie des terres)	2016	68,5	20,8	38,2	38,3
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2016	12,6	1,4	13,2	31,9
Emissions de CO2 par habitant (tonnes métriques)	2016	1,7	2,8	1,1	3,4



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Mars 2021

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable ; ... : Données non disponibles. \* Participation à la population active, total (% de la population totale âgée de 15+)

\*\* Participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15+)

## Appendice II : Tableau du Portefeuille actif de la BAD dans le Pays au 30 juin 2021

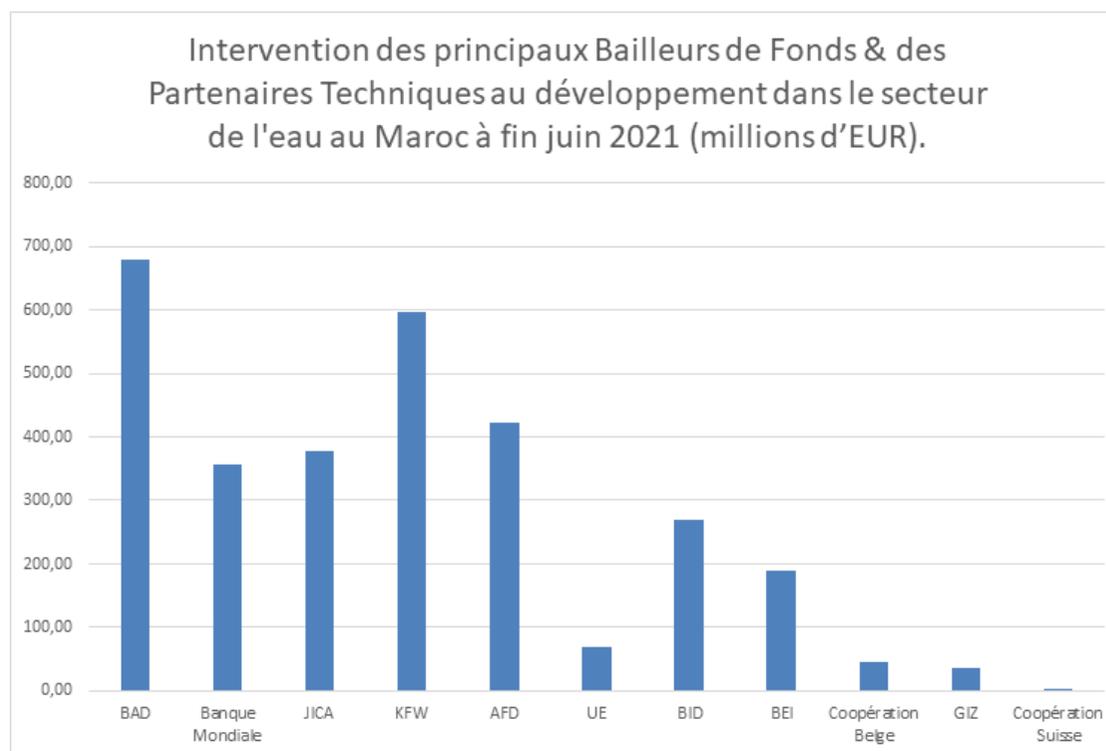
Secteur / Opération		Date Approbation	Date Du 1 <sup>er</sup> décaissement	Montant approuvé (M UC)	Taux Décais actuel %	Date de clôture
<b>ENERGIE</b>  Light up & power Africa Éclairer & électrifier l'Afrique						
1	Projet de développement réseau transport et répartition électrique	02-déc-09	02-déc-09	102 462 190	100%	31-déc-20
2	Complexe solaire MIDELT – Phase I – Centrale NOORM I	06-déc-17	06-déc-17	84 780 489		31-déc.-23
	Complexe solaire MIDELT – Phase I – Centrale NOORM I (CTF)	06-déc-17	06-déc-17	8 831 301		31-déc.-23
3	PERG	13-juin-12	13-juin-12	125 000 000	94,5%	31-déc-23
4	Parc Eolien Al Koudia Al Baida	13-juin-12	13-juin-12	40 983 606	76,8%	31-déc-23
	Parc Eolien Al Koudia Al Baida (FTP)	13-juin-12	13-juin-12	22 516 556	93,0%	31-déc-23
5	PIEFER – Parc Eolien Tanger 2	13-juin-12	13-juin-12	32 786 885	0,0%	31-déc-23
	PIEFER – Parc Eolien Tanger 2 (FTP)	13-juin-12	13-juin-12	20 529 801	0,0%	31-déc-23
6	PIEFER – Step Abdel Moumen	13-juin-12	13-juin-12	109 836 065	56,1%	31-déc-23
	PIEFER – Step Abdel Moumen (FTP)	13-juin-12	13-juin-12	39 735 100	66,7%	31-déc-23
7	Programme de développement des réseaux de transport d'électricité et d'électrification rurale	10-déc.-19		195 538 342	0,3%	30-juin-24
<b>Sous-total</b>				<b>876 612 125</b>	<b>42,6%</b>	
<b>TRANSPORT</b>  Integrate Africa Intégrer l'Afrique						
8	Renforcement de l'axe ferroviaire Tanger-Casablanca-Marrakech	27-janv-16	07-juin-16	81 507 341	98,6%	31-déc-20
9	Projet de construction de complexe portuaire Nador West Med	16-sept-15	01-juin-16	90 440 663	54,7%	31-déc-22
10	Projet de construction et de modernisation de l'aéroport de Rabat-Salé (PEMARS)	05-nov-18		61 416 007	15,9%	31-juin-22
<b>Sous-total</b>				<b>233 364 011</b>	<b>59,1%</b>	
<b>EAU &amp; ASSAINISSEMENT</b>  Improve the quality of life for the people of Africa Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique						
11	Douzième Projet d'AEP de Marrakech – Prêt en EUR	07-nov-12	17-mai-13	100 840 336	81,3%	31-déc-21
	Douzième Projet d'AEP de Marrakech – Prêt en USD	07-nov-12	17-mai-13	27 523 004	75,2%	31-déc-21
12	Projet d'amélioration qualité eau et performances (13 <sup>ème</sup> AEP)	08-juin-16	20-janv-17	68 549 165	61,7%	31-déc-21
13	Sous-traitance de la gestion des réseaux AEP en milieu rural Don FAPA	26-avr-16	11-avr-17	275 398	5,7%	31-déc-22
14	Projet de pérennisation et de sécurisation de l'accès à l'eau (PPSAE) – Prêt BAD	05-nov-18	21-déc.-18	64 961 758	35,4%	31-déc-24
	Projet de pérennisation et de sécurisation de l'accès à l'eau (PPSAE) – Prêt AGTF	05-nov-18	21-déc.-18	31 371 868	34,4%	31-déc-24
15	Externalisation gestion du service d'alimentation en eau potable	05-nov.-20	01-avr.-21	684 234	0,0%	31-déc.-25
<b>Sous-total</b>				<b>293 521 529</b>	<b>56,8%</b>	
<b>SECTEUR SOCIAL</b>  Improve the quality of life for the people of Africa Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique						
16	Appui à l'UEFM Don PRI	29-jan-16	27-mai-16	398 000	89,5%	30-juin-21
17	SOUK AT TANMIA	20-sept-18		3 745 436	55,5%	
18	Programme d'appui à l'amélioration de l'accès à l'emploi	13-déc.-18	03-mai-19	69 836 542	51,1%	31-déc.-21
19	Programme d'appui à l'amélioration de la protection sociale (PAAPS)	16-déc.-19		148 590 575	25,0%	30-juin-24
20	Programme d'appui à l'amélioration de La Protection Sociale (PAAPS) –Financement Additionnel Covid-19	02-nov.-20		97 634 950	25,0%	30-juin-22
<b>Sous-total</b>				<b>222 570 553</b>	<b>50,0%</b>	
<b>AGRICULTURE</b>  Feed Africa Nourrir l'Afrique						
21	Projet d'appui au programme national d'économie d'eau d'irrigation (PAPNEEI II)	13-déc-16	04-août-17	62 617 332	23,7%	31-déc.-22

Secteur / Opération		Date Approbati on	Date Du 1 <sup>er</sup> décaissement	Montant approuvé (M UC)	Taux Décais actuel %	Date de clôture
<b>Sous-total</b>				<b>62 617 332</b>	<b>23,7%</b>	
 <b>GOUVERNANCE</b>						
22	Appui à la modernisation du cadre organisationnel de gestion de la dette – <b>Don PRI</b>	27-fév-13	10-sept-13	536 976	76,8%	31-sep.-21
23	Etude stratégique DTFE - <b>Don PRI</b>	21-mai-15	25-sept-19	797 600	51,6%	31-déc-21
24	Maroc Export – <b>Don PRI</b>	25-nov-15	19-août-16	630 000	55,7%	30-avr-21
25	Projet d'appui à la transformation du CAFRAD (AT CAFRAD) – <b>Don PRI</b>	29-mars-17	30-juin-17	479 000	97,0%	30-sept.-20
26	Appui institutionnel UMA (Phase II) – <b>Don PRI</b>	30-mars-17	21-août-15	495 365	61,1%	31-déc.-20
27	Projet d'appui au renforcement des Capacités de la Commission Nationale de la Commande Publique (CNCP)	12-déc.-18	03-févr.-20	410 000	4,1%	30-déc.-21
28	Projet d'appui à la CGEM	29-mai-19	21-juin-19	400 000	8,0%	31-août-21
29	Projet d'appui à l'élaboration de la Stratégie Nationale de l'amélioration du Climat Des Affaires (CNEA)	11-août-19		670 000	0,0%	
30	Programme axé sur les résultats pour l'amélioration de la compétitivité territoriale au Maroc (PARACT-M)	18-déc.-19		160 244 737	0,0%	
<b>Sous-total</b>				<b>594 438 750</b>	<b>39,4%</b>	
 <b>SECTEUR PRIVE, FINANCIER ET INDUSTRIE</b>						
31	TEKCIM	06-déc-17		41 126 199	32,0%	
32	Ligne de crédit Banque centrale populaire (BCP)	27-juin-18		84 803 256	100%	
33	Office Chérifien des phosphates (OCP) – Programme d'extension de Jorf Lasfar Phosphate Hub	16-déc-14		144 704 188	72,2%	
34	Fonds d'équipement communal (FEC)	28-nov-19		80 861 662	0,0%	
<b>Sous-total</b>				<b>351 495 305</b>	<b>52,0%</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>2 713 252 854</b>	<b>46,22%</b>	

## Appendice III : Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement du pays

1. La liste des principaux projets financés par la Banque et les autres partenaires au développement dans le secteur de l'AEPA est donnée en annexe-A.
2. Le tableau de répartition des interventions des principaux bailleurs de fonds dans le secteur de l'AEPA au Maroc est donné ci-après (en millions d'EUR).

Bailleurs de Fonds/Coopérations Secteur de l'eau	BAD	Banque Mondiale	JICA	KFW	AFD	UE	BID	BEI	Coopération Belge	GIZ	Coopération Suisse	BERD	Total
Total (Millions EUR)	679,05	357,03	377,00	595,94	422,50	70,41	270,12	189,00	45,60	35,45	4,30	185,00	3 231,40
%	21,01%	11,05%	11,67%	18,44%	13,07%	2,18%	8,36%	5,85%	1,41%	1,10%	0,13%	5,73%	100,00%



## Appendice IV : Justification du niveau de financement de l'ONEE inférieur à 50% du coût total du projet (financement parallèle)

### Paramètres de Financement Pays

Critère	Analyse
<p><b>Engagement du pays à mettre en œuvre son programme de développement global</b></p>	<p><i>Selon le rapport de la compétitivité mondiale 2019, le Maroc se classe au 34<sup>ème</sup> rang en matière d'efficacité des institutions et services publiques.</i> Ce progrès est le résultat des efforts déployés par le gouvernement depuis 2017 pour la modernisation de l'administration publique et ce, en réponse aux Instructions Royales contenues dans le discours de la fête du trône en juillet de la même année, moyennant l'adoption des principes de bonne gouvernance, permettant à l'usager de bénéficier des prestations qui répondent à ses besoins. A noter que deux lois permettant la facilitation de l'accès du citoyen aux services administratifs ont été adoptées récemment. Il s'agit de la loi N° 55.19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives adoptée en mars 2020 et la loi n° 54.19 portant charte des services publics adoptée en juin 2020.</p> <p><i>Selon le Global Integrity Report 2017, le Maroc a enregistré une amélioration de son score en matière de redevabilité et transparence,</i> passant de 35/100 en 2016 à 40/100 en 2017. Cette évolution est principalement due à l'amélioration du score du Royaume en matière de redevabilité qui s'établit à 61/100 en 2017 contre 42/100 en 2016 et propulse le pays dans la catégorie des pays à niveau moyen (score en 60 et 80). Des avancées ont été enregistrées aussi en termes de gestion publique avec un contrôle des fonds publics renforcé (50/100 en 2017 contre 25/100 en 2016).</p> <p><i>Le Maroc a adopté, en Mars 2021, la loi régissant l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (INPPLC).</i> Parmi les innovations de cette loi, est la possibilité de la constitution de l'instance, partie civile, dans les affaires en justice sur la corruption au cas où le ministère public n'introduit pas une requête au nom de l'Etat, et ce, dans un délai de 3 mois. Cette instance a pour objet de concrétiser la stratégie de lutte contre la corruption à travers plusieurs chantiers notamment, la simplification des procédures administratives et leur digitalisation réduisant ainsi le contact humain et le risque de corruption. Par ailleurs, le Maroc a enregistré une baisse de six rangs de son classement au niveau de l'Indice de Perception de la Corruption publié par Transparency International en 2021, pour occuper la 86<sup>e</sup> place sur 180 pays avec un score de 40 sur 100.</p> <p>L'engagement des autorités dans la mise en œuvre de son programme de développement porte ses fruits</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><i>Du point de vue social, le Maroc s'est lancé dans une politique de transformation progressive de son tissu productif permettant l'amélioration du niveau de revenus des ménages et le développement d'emplois de qualité.</i></b> Ces efforts se traduisent par l'amélioration de l'indicateur de développement humain (IDH) du Maroc, qui est passé de 0,456 en moyenne sur la période 1990-1999 à 0,686 en 2019. Ces résultats ont été obtenus grâce à l'impact du plan urgence éducation, l'amélioration aux services de bases (eau et électricité) et la mise en place d'une assistance médicale pour les plus démunis). Ces efforts sont aussi constatés au niveau de la réduction du taux de pauvreté qui est passé de 6,2% en 2011 à 4,8% en 2019.</li> <li>• <b><i>En termes de climat des affaires, selon le classement Doing Business 2019, le Maroc a gagné sept places par rapport à 2018 et se place au 53<sup>ème</sup> rang mondial sur 190 pays évalués et à la 3<sup>ème</sup> position en Afrique.</i></b> Cette amélioration continue depuis 2009 est expliquée cette année par les avancées enregistrées principalement en matière de protection des investissements minoritaires (37<sup>e</sup> rang mondial, +27 places) et de raccordement à l'électricité (34<sup>e</sup> rang mondial, +25 places).</li> <li>• <b><i>Du point de vue des infrastructures :</i></b> selon le classement mondial de la compétitivité 2019 du Forum économique mondial, le Maroc possède le 2<sup>ème</sup> meilleur niveau d'infrastructure en Afrique occupant la 53<sup>e</sup> position, sur les 141 pays évalués par l'indice, juste derrière l'Egypte (52<sup>e</sup> rang mondial). Le Royaume est particulièrement bien positionné en matière de qualité de ses infrastructures portuaires (24<sup>ème</sup>), ferroviaire (44<sup>ème</sup>) et routières (41<sup>ème</sup>). Cette performance traduit l'ensemble des efforts d'investissement (développement du réseau autoroutier, développement des ports de Tanger Med, Nador et Kenitra, développement de Plateformes Logistiques Intégrées et rénovation du réseau ferroviaire) entrepris depuis les années 2000.</li> </ul>

Critère	Analyse
<b>Financement alloué par le pays aux secteurs ciblés par l'aide de la Banque</b>	<p>Dans le cadre de sa planification dynamique et afin de poursuivre les efforts visant le renforcement de son activité en matière d'eau potable et d'assainissement liquide nécessaire à l'accompagnement du développement démographique et socio-économique que connaît le pays, l'ONEE a mis en place un plan d'action pour la période 2017-2021 portant sur la réalisation d'un programme d'investissement d'une enveloppe de <b>26 milliards de MAD</b> répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• AEP Urbaine : 16,0 milliards de dirhams.</li> <li>• AEP Rurale : 4,6 milliards de dirhams.</li> <li>• Assainissement Liquide : 5,4 milliards de dirhams.</li> </ul> <p>Le financement de la Banque (financement du présent projet) représente 3,8% du montant global du programme d'investissement sur la même période, et représente 19,23% du montant d'investissement annuel. Ce plan d'équipement s'articule autour des principaux axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérennisation des installations de production et de distribution actuelles tout en améliorant leurs rendements afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement en eau potable et la protection des ressources en eau ;</li> <li>• Renforcement des installations de production et de distribution d'eau potable en milieu urbain pour accompagner le développement démographique, urbanistique et socio-économique que connaît le pays ;</li> <li>• Généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural ;</li> <li>• Intervention efficace dans le domaine de l'assainissement liquide pour une gestion globale et intégrée du cycle de l'eau contribuant ainsi à la protection de l'environnement et des ressources en eau.</li> </ul>
<b>Situation budgétaire et le niveau d'endettement du pays</b>	<p><b><i>1) Budget</i></b></p> <p><b>Au vu des évolutions récentes des finances publiques, il est proposé de mettre à jour ce paragraphe à la lumière des développements suivants :</b></p> <p>Les différentes réformes menées par le Maroc depuis 2012 en matière de finances publiques ont contribué à reconstituer les marges de manœuvre budgétaires de l'Etat mises à l'épreuve suite aux effets de la crise financière de 2008.</p> <p>Ces réformes ont porté, au niveau des recettes, sur l'amélioration du recouvrement fiscal, grâce aux différentes mesures déployées conformément aux recommandations des 2èmes assises nationales de la fiscalité de 2013, et l'optimisation des produits provenant des établissements et entreprises publics (EEP). Du côté des dépenses, l'engagement a été continu pour la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle loi organique relative à la loi de finances entrée en vigueur à partir de 2016. En outre, les efforts ont porté sur la poursuite de la réforme du système des subventions, ainsi que la rationalisation des dépenses de fonctionnement et des transferts au profit des EEP.</p> <p>Ces mesures ont permis d'inscrire le déficit budgétaire sur une trajectoire baissière, passant de 6,8% du PIB en 2012 à 3,6% du PIB en 2019. Cette tendance a subi une rupture en 2020 suite à la crise sanitaire en relation avec la pandémie du Covid-19. Les finances publiques ont ainsi pâti du choc sans précédent résultant des mesures et restrictions préventives prises pour contenir la propagation de la pandémie.</p> <p>Ces évolutions ont nécessité l'adoption, en juillet 2020, d'une loi de finances rectificative (LFR) sur la base d'une révision à la baisse du taux de croissance prévu pour 2020 de 3,7% à -5% et du déficit budgétaire de 3,5% à 7,5% du PIB.</p> <p>L'exécution de la LFR à fin décembre 2020 fait ressortir un déficit budgétaire de 82,4 MMAD ou 7,6% du PIB. Ce résultat a été atteint malgré un certain nombre de contraintes et de contingences et dans le respect des engagements de l'Etat au titre de la stratégie de soutien des secteurs sociaux et économiques et de relance post-Covid.</p> <p>Le taux d'exécution des recettes ordinaires, sur une base nette des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, s'est situé à 103%, grâce au bon comportement des recettes fiscales. Celles-ci ont dégagé une plus-value de 13 MMAD, ce qui a permis de compenser les moins-values constatées au niveau des recettes non fiscales. A signaler que cette plus-value est intervenue malgré la poursuite de l'effort de l'Etat en matière de remboursements des crédits de TVA, qui ont atteint 10,4 MMAD à fin 2020 contre 9,8 MMAD un an auparavant.</p> <p>Pour sa part, l'exécution des dépenses s'est caractérisée par un effort de rationalisation des dépenses courantes au profit du renforcement de l'effort budgétaire dicté par la crise. En effet, et malgré la hausse des charges de la compensation, les dépenses ordinaires ont dégagé un taux d'exécution de 97,7% grâce aux économies réalisées au titre des biens et services et des intérêts de la dette.</p> <p>En ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécution de la LFR a été caractérisée par un effort d'investissement soutenu, soit un taux de réalisation de 121,3% et en augmentation de 13,6 MMAD (+18,8%) par rapport à l'année 2019. Ce montant recouvre, en plus des investissements traditionnels de l'Etat, la dotation prévue de 15 MMAD au profit du Fonds d'investissement stratégique appelé à jouer un rôle moteur dans la stratégie de financement de la relance.</p>

Pour leur part, les comptes spéciaux du Trésor ont dégagé un solde excédentaire de 6,3 MMAD résultant à raison de 5,3 MMAD de l'excédent dégagé par le Fonds spécial de gestion de la pandémie Covid-19. A rappeler que ce Fonds a permis la mobilisation de ressources pour un montant de 34,6 MMAD, dont une contribution de 10 MMAD du budget général. Les dépenses de ce fonds se sont élevées à 29,3 MMAD, dont 23 MMAD au profit des ménages, 3 MMAD pour la mise à niveau du système de santé et 3 MMAD en faveur de la Caisse Centrale de Garantie (CCG).

A noter que cette dotation à la CCG s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de cette institution, visant à lui permettre de couvrir sur ses fonds propres les besoins du dispositif de la garantie de l'Etat au profit des entreprises, publiques et privées, négativement impactées par la pandémie et ce, dans le cadre de la nouvelle stratégie de financement de la relance.

S'agissant des perspectives à moyen terme, au vu des répercussions de la pandémie Covid-19 sur les plans sanitaire, social et économique, la politique budgétaire se trouve contrainte de concilier entre, d'une part, la poursuite des efforts de lutte contre les effets de cette pandémie et le soutien de la relance économique et, d'autre part, le rétablissement des équilibres macroéconomiques.

Afin d'ouvrir la voie vers un retour progressif de l'équilibre budgétaire, la configuration des finances publiques à moyen terme s'inscrit dans la stricte conformité par rapport aux dispositions issues de la Constitution du Royaume et de la Loi organique relative à la loi de finances, qui consacrent le principe de l'équilibre des finances de l'Etat.

Loin de toute option pouvant s'apparenter à une politique d'austérité budgétaire, les actions des pouvoirs publics pour les années à venir devraient porter sur, d'une part, un renforcement des ressources et, d'autre part, une réorientation des dépenses budgétaires en fonction des priorités dictées par ce contexte fortement impacté par les effets de la pandémie et ce, tout en maintenant un rythme soutenu de l'investissement public en tant que levier pour la création d'emplois et de valeur-ajoutée..

## **II) Dette**

***L'année 2020 a été une année exceptionnelle marquée par l'avènement de la pandémie liée à la propagation du virus Covid-19 qui s'est traduite par une crise mondiale à la fois sanitaire, économique et sociale.*** Dans ce contexte, et en raison de la hausse des besoins de financement de l'Etat, la dette publique a enregistré une hausse de 11,4% en passant de 64,8% du PIB en 2019 à 76,4% en 2020. Toutefois, la dette marocaine reste soutenable et jouit d'indicateurs de coût et de risque qui restent à des niveaux maîtrisés. Par composante de dette, la part de la dette intérieure s'est établie à 76% contre 78,4% en 2019 et la part de la dette extérieure a augmenté de 2,4 points pour atteindre 24,0%. Cette structure (76% intérieure et 24% extérieure) reste conforme aux objectifs retenus pour le portefeuille benchmark (70%-80% dette intérieure et 20%-30% dette extérieure).

***Le stock de la dette extérieure s'est établi, à fin 2020, à 199,6 milliards DH, en hausse de 38,1 milliards DH par rapport à un an auparavant.*** Rapporté au PIB, la dette extérieure s'est élevée à 18,3% et est détenue à hauteur de 64,1% par les créanciers multilatéraux et bilatéraux. La structure par devises de la dette extérieure fait ressortir une part de la dette libellée en Euros à hauteur de 60,7%, celle en Dollar et devises liées à 33,7% et celle des autres devises à 5,6%. Cette structure demeure proche de celle du panier actuel de cotation du Dirham (60% Euro et 40% Dollar) et témoigne des efforts consentis pour faire converger la structure du portefeuille de la dette extérieure du Trésor vers celle dudit panier, ce qui permet de réduire l'exposition de ce portefeuille au risque de change.

***Au terme de l'année 2020, le financement du Trésor sur le marché domestique a été réalisé dans des conditions marquées par l'assouplissement de la politique monétaire de Bank Al-Maghrib.*** Ainsi, les taux retenus par le Trésor ont connu une baisse moyenne de 39,9 pb par rapport aux derniers TMP retenus à fin 2019, toutes maturités confondues. Par ailleurs, La durée de vie moyenne de la dette de l'Etat s'est établie à 7 ans et 5 mois, soit une amélioration de près de 6 mois par rapport à fin 2019.

***En raison du choc important exercé par la pandémie de coronavirus sur les finances publiques et extérieures du pays, les agences de notation ont opéré des séries d'actions plutôt baissières sur les notations souveraines au cours de l'année 2020.*** La note du Maroc a été abaissée, en octobre 2020, de « BBB- » à « BB+ » par l'agence Fitch et par l'agence S&P en avril 2021. Toutefois, le Maroc suscite toujours la confiance des investisseurs, comme en témoigne la dernière émission obligataire internationale en décembre 2020 où il a pu lever 3 milliards de dollars sur un livre d'ordres de plus de 12 milliards de dollar avec des conditions très avantageuses.

***La dette des entreprises, dépasse 70% du PIB selon le rapport sur la stabilité financière de Bank Al-Maghrib de 2017.*** L'endettement bancaire compte pour 67% de la dette privée totale (467 milliards de DH) et est en augmentation de 3,7% par rapport à 2015. En comparaison, la dette des ménages ne représente que 30% du PIB. Par ailleurs la dette commerciale s'élève à 72,1 milliards de DH au premier trimestre 2017.

## Appendice V : Tableau de conformité du Financement Additionnel (FA) pour dépassements budgétaires

Conditions du FA pour Cause de Dépassement Budgétaire	Conformité (Oui / Non)	Justification/référence aux paragraphes pertinents
<p>i. Performance satisfaisante du Projet :</p> <p>Notation de 3 ou mieux sur l'objectif de développement (OD) ; (Satisfaisant); Notation de 3 ou mieux sur les progrès de mise en œuvre (IP) ; (Satisfaisant); Les produits/effets et les résultats consignés dans le dernier IPR du projet montrent que son impact jusqu'alors a été conforme aux attentes énoncées dans le rapport d'évaluation du projet ; Les principales dispositions du prêt sont largement respectées, notamment les exigences en matière d'audit, de gestion financière et d'établissement de rapports sur les sauvegardes environnementales et sociales ; Pour les projets confrontés à des difficultés d'ordre fiduciaire ou liées à la sauvegarde environnementale et sociale, ou autres problèmes consignés dans l'IPR, ceux-ci devraient avoir été résolus, ou un plan d'action réalisable avoir été élaboré, avant l'évaluation du financement additionnel ; Pour les projets qui ont expérimenté des difficultés de mise en œuvre dans le passé, ceux-ci devraient avoir été résolus et le projet devrait avoir réalisé de bonnes performances pendant au moins 6 mois avant la soumission de la demande de FA.</p>	Oui	<p>La supervision générale du projet lors de la dernière mission de supervision de mars 2021 est jugée « <i>très satisfaisante</i> », avec une notation de 4 &gt; 3.</p> <p>Toutes les exigences en matière d'acquisition (rapport d'audit d'acquisition élaboré et soumis à la Banque), des aspects environnementaux et sociaux (tous les PGES et les PAT ont été validés par la Banque et publiés).</p> <p>Le bureau d'études chargé de l'Assistance technique a été recruté à temps (avant le démarrage du projet) et les rapports de suivi trimestriels sont fournis régulièrement.</p>
<p>ii. Fournir un financement additionnel est une meilleure option que démarrer un nouveau projet</p>	Oui	<p>L'objet du FA est de financer les surcoûts des activités prévues dans le projet initialement (aucune activité ne sera ajoutée) et dont les contrats ont été signés ou au moins attribués et non signés (en attente de la mobilisation du FA). Il n'y a donc pas lieu de parler d'un nouveau projet.</p>
<p>iii. Le projet cadre dans l'ensemble<sup>19</sup> avec les stratégies, priorités et politiques pertinentes du Groupe de la Banque vis-à-vis des entreprises, des pays, des régions<sup>20</sup> et des secteurs, et l'environnement général est propice à son succès.</p>	Oui	<p>Les objectifs, les effets, les produits et les activités restent identiques au projet initial.</p>

<sup>19</sup> Projet original et projet de financement additionnel.

<sup>20</sup> « Région » désigne tout groupement formel de PMR dont le mandat cadre avec celui du Groupe de la Banque (Communautés économiques régionales, organisations de bassins fluviaux, etc.).

Conditions du FA pour Cause de Dépassement Budgétaire	Conformité (Oui / Non)	Justification/référence aux paragraphes pertinents
iv. Le projet est globalement conforme aux objectifs de développement du projet initial <sup>21</sup>	Oui	Le projet est exactement conforme aux objectifs de développement du projet initial.
v. Le projet est techniquement réalisable dans l'ensemble	Oui	Le projet reste techniquement réalisable, puisqu'il ne subira aucune modification par rapport au projet initial, ç l'exception du planning d'exécution initial qui sera prorogé que d'une année pour tenir compte du retard causé par les retombées de la crise du COVID-19 et aussi de l'attente de la mobilisation du FA avant de démarrer les travaux de la station de traitement de Souk Sebt.
vi. Le projet est économiquement et financièrement viable dans l'ensemble	Oui	En dépit de l'augmentation de son coût d'investissement, le projet reste économiquement et financièrement rentable et viable (voir §3.3 Performance économique et financière).
vii. Les dispositions institutionnelles, fiduciaires, environnementales et sociales relatives au projet dans son ensemble sont satisfaisantes	Oui	Les dispositions institutionnels (§3.2.1-3.2.3), en matière d'acquisitions (§3.2.4-3.2.10) et en matière de gestion financière (§3.2.14) mis en place dans le cadre du projet initial augure d'une exécution satisfaisante des activités du projet. Elles seront donc reconduites pour le FA.
viii. Les mesures d'atténuation des risques connexes sont satisfaisantes pour l'ensemble du projet <sup>22</sup>	Oui	Tous les risques identifiés avant le démarrage du projet initial ont été atténué avec les mesures proposées (§3.9 Gestion des risques)
ix. L'évaluation de la qualité à l'Entrée (QaE) du projet et l'évaluation de son risque global de crédit sont jugées satisfaisantes pour les opérations souveraines financées sur les ressources de la BAD dans les pays exclusivement FAD	Oui	Non Applicable. Il s'agit d'un pays exclusivement BAD.
x. Les raisons des dépassements de coûts échappent au contrôle de l'emprunteur/bénéficiaire ; ces raisons étaient difficilement prévisibles lors de la préparation du projet, et il en apporte la justification ; l'emprunteur/bénéficiaire n'est pas en mesure de mettre le FA à disposition ; il n'a pas non plus été en mesure de trouver d'autres financiers et il apporte la justification de la demande de financement additionnel auprès du Groupe de la Banque.	Oui	Les coûts additionnels résultent essentiellement de l'augmentation substantielle des prix de l'acier (conduites en béton précontraint en acier, conduites en acier) et des prix de transport, <u>qui constituent manifestement des raisons indépendantes de la volonté de l'Emprunteur et ne peuvent être prévues lors de l'évaluation du projet initial en 2018.</u>
xi. La taille du projet ne peut être comprimée sans compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs de développement et sa durabilité.	Oui	Le FA concernera les activités prévues dans le projet initialement (aucune activité ne sera ajoutée) et le planning initial de réalisation du projet ne sera prorogé que d'une année (2025 au lieu de 2024) pour tenir compte du retard causé par les retombées de la crise du COVID-19 et l'attente de la mobilisation du prêt supplémentaire avant de démarrer les

<sup>21</sup> Les objectifs du projet peuvent être les objectifs initiaux du projet (comme dans le cadre d'un financement additionnel pour un dépassement de coût, pour un déficit de financement ou pour une modification du projet) ou des objectifs révisés (dans le cadre d'une modification ou d'une extension du projet).

<sup>22</sup> Sous réserve de l'approbation du Comité des risques de crédit s'agissant des limites d'exposition et de la disponibilité des ressources.

Conditions du FA pour Cause de Dépassement Budgétaire	Conformité (Oui / Non)	Justification/référence aux paragraphes pertinents
		travaux de la station de traitement de Souk Sebt (voir ci-dessus).
xii. Le FA est moins que 30% du coût du projet initial	Oui	Le FA représente 15,67% (< 30%) de la part financée par la Banque dans le projet initial.
xiii. L'emprunteur/bénéficiaire ou l'entité chargée de la mise en œuvre du projet aurait-il pu prendre plus tôt des mesures pour remédier aux dépassements de coûts ou procéder autrement ?	Non	L'Emprunteur ne pouvait en aucun cas prendre des mesures pour remédier aux dépassements de coûts qui étaient occasionnés par un événement imprévisible (pandémie du COVID19 et son impact sur le coût de l'acier et du transport). De même et pour des raisons techniques, il n'était pas possible de remplacer la nature (acier) des ouvrages projetés.
xiv. Les conclusions des rapports du consultant en contrôle des travaux ont-elles été prises en compte dans l'analyse ?	Oui	Le bureau d'études en charge de l'Assistance technique (y compris la validation des études d'exécution et le contrôle des travaux) a assisté l'Emprunteur dans la préparation de la note relative au dépassement des coûts et son Coordinateur a pris part soumise à la mission d'évaluation du FA.
xv. Un temps et un budget suffisants ont-ils été alloués aux activités de pré-construction, notamment la préparation et l'examen détaillé des plans techniques, par exemple la mise à jour des plans par la prise en compte des informations actualisées sur les coûts, une projection plus précise de la tendance en matière d'évolution des coûts des intrants des travaux de génie civil, et une étude technique approfondie pour garantir la qualité des plans d'ingénierie ? Des dispositions financières adéquates ont-elles été prises pour l'indemnisation et la mise en œuvre de mesures d'atténuation du lancement de la pré-construction ?	Oui	Tout ce travail a été fait avec l'appui de l'Assistance Technique (Annexe B2).
xvi. Les estimations de l'ingénieur ont-elles été actualisées à la valeur du marché lors de l'évaluation et des provisions suffisantes ont-elles été intégrées pour les aléas liés aux retards dans la passation des marchés ?	Oui	Les coûts ont été actualisés en tenant compte des taux de changes et de l'évolution du marché. Par contre, il n'y a pas de risque important lié aux retards dans la passation des marchés puisque la quasi-totalité des contrats ont été attribués (§2.6.2).
xvii. Les délais entre la préparation et la mise en œuvre du projet ont-ils été réduits au minimum afin de réduire la probabilité de dépassements de coûts dus à des prix de soumission plus élevés que prévu ?	Oui	La procédure d'Acquisitions par Actions Anticipées (AAA) a permis de mobiliser le bureau d'études chargés de l'Assistance Technique avant même le démarrage du projet et a permis d'engager à ce jour 19 marchés et d'atteindre un taux d'engagement sur les prêt initiaux BAD et AGTF d'environ 100% (les dépassements de coûts dus à des prix de soumission plus élevés que prévu étaient causés principalement par la pandémie COVID19 et son impact sur les activités économiques dans le pays et dans le monde).



A. Information de base <sup>23</sup>	
Nom du Projet : Projet de Pérennisation et de Sécurisation de l'Accès à l'Eau (PPSAE) – Financement Additionnel	
"Code SAP" du projet : P-MA-E00-013	
Pays : Maroc	Instrument de financement <sup>24</sup> : ID <input checked="" type="checkbox"/> IF <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/> PE <input type="checkbox"/> GU <input type="checkbox"/> APR <input type="checkbox"/> PP <input type="checkbox"/> FAR <input type="checkbox"/>
Secteur Responsable du Projet : Eau et assainissement	
Chargé du Projet : B. BEN SASSI	
Date de la mission d'évaluation ex-ante : 11/06/2021	Date prévue de présentation pour Approbation : 28/09/2021
Spécialiste en sauvegarde environnementale : B. BCHIR	
Spécialiste en sauvegarde sociale : P.H. SANON	
Catégorie environnementale et sociale : 1	Date de catégorisation : 18/05/2021
Type d'opération : OS <input checked="" type="checkbox"/> ONS <input type="checkbox"/> OBP <input type="checkbox"/>	
Ce projet est-il préparé dans un contexte de réponse d'urgence à une crise ou catastrophe ?	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Ce projet est-il préparé sous dérogation de l'application du Système de Sauvegarde Intégré ?	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
B. Publication et Suivi de la Conformité	
B.1. Publication obligatoire	
Evaluation Environnementale et Sociale/Audit/Système/Autres (spécifier : 5 EIES y compris PGES (EIES Souk Sebt, EIES Zgora, EIES Guercif, EIES Al Hoceïma, EIES Tanger)	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	
Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	5 EIES: 11/06/2018 PGES Souk Sebt: 11/06/2020 PGES Guercif-Debdou : 11/06/2020 PGES Zagora: 11/06/2020 PGES Al Hoceïma: 27/10/2020 PGES Tanger : 15/03/2021
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	5 EIES : 15/06/2018 PGES Souk Sebt :10/06/2020 PGES Guercif-Debdou :11/06/2020 PGES Zagora :21/05/2020 PGES Al Hoceïma :28/10/2020 PGES Tanger :15/03/2021
Date de publication par la Banque	5 EIES : 20/06/2018 PGES Souk Sebt : 10/08/2020 PGES Guercif-Debdou : 13/06/2020 PGES Zagora : 22/05/2020 PGES Al Hoceïma: 28/10/2020 PGES Tanger : 18/03/2021
Cadre de Politique/Plan d'Action de Réinstallation/Autres (spécifier : Un (1) Plan cadre de réinstallation (PCR) ; et Cinq (5) Plans d'acquisition des terres (PAT) spécifique à chacune des 5 composantes du projet)	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	
Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	PCR: 18/06/2018 PAT AEP Souk Sebt: 08/04/2020 PAT AEP région Guercif-Debdou : 16/04/2020 PAT AEP province de Zagora : 05/08/2020 PAT AEP d'Al-Hoceïma: 06/08/2020 PAT AEP Tanger: 19/05/2021
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	PCR: 18/06/2018 PAT AEP Souk Sebt: 08/04/2020 PAT AEP région Guercif-Debdou : 16/04/2020 PAT AEP province de Zagora : 05/08/2020 PAT AEP d'Al-Hoceïma: 06/08/2020 PAT AEP Tanger: 19/05/2021
Date de publication par la Banque	PCR: 20/06/2018 PAT AEP Souk Sebt: 10/08/2020 PAT AEP région Guercif-Debdou : 13/06/2020 PAT AEP province de Zagora : 13/05/2021 PAT AEP d'Al-Hoceïma : 13/05/2021 PAT AEP de Tanger : 21/05/2021
Cadre de Gestion/Plan d'Action pour les Groupes Vulnérables/Autres (spécifier : .....)	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>	
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	[Date]
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	[Date]
Date de publication par la Banque	[Date]

<sup>23</sup> Note : Cette NOCES doit être en annexe du Rapport d'Evaluation ex-ante présenté à la Haute Direction puis au Conseil d'Administration.

<sup>24</sup> ID=Investissement Direct ; IF=Intermédiaire Financier ; AB=Appui Budgétaire ; PE=Prêt Entreprise ; GU=Garantie ; APR=Accord de Participation au Risque ; PP=Prise de Participation ; FAR= Financement axé sur les Résultats.



Si la publication dans le pays, de n'importe lequel des documents cités ci-dessus, n'est pas possible, bien vouloir fournir les raisons légales :  
NA.

<b>B.2. Indicateurs de suivi de la Conformité</b>	
Est-ce qu'un budget et un calendrier appropriés, ainsi que des responsabilités institutionnelles claires, ont été préparés pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
Est-ce que les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le mécanisme de gestion des plaintes ont été intégrés au coût total du projet ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
Le montant total pour la réinstallation des personnes affectées, tel <b>qu'intégré dans le coût total du projet</b> , est-il <b>entièrement mobilisé et disponible</b> ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
Est-ce que le système de suivi-évaluation du projet inclue le suivi des impacts et mesures de sauvegarde environnementale et sociale ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
Est-ce que les arrangements institutionnels adéquats ont été convenus avec l'emprunteur/client, puis intégrés correctement dans les accords juridiques du projet ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>

**C. Approbation**

Le projet est-il en conformité avec les exigences de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque, et peut donc être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration ?

Oui  Non

<i>Préparée par :</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Date</i>
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale :	Beya BCHIR		06/07/2021
Spécialiste en Sauvegarde Sociale :	Pierre Hassan SANON		06/07/2021
Chargé du Projet :	Belgacem BEN SASSI		07/07/2021
<i>Soumise par :</i>			
Directeur sectoriel :	Osward CHANDA		07/07/2021
<i>Approuvée par :</i>			
Directeur SNSC :	Maman-Sani ISSA		09/08/2021